



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Pour une vision commune

De la stratégie, par l'action

**3^e Forum des Comités
de sécurité publique**

**Saint-Hyacinthe
8, 9 et 10 novembre 2006**

Actes du Forum



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

LE COMITÉ ORGANISATEUR

GUYLAINE BELCOURT, RICHARD BOURDON, LUCIE BOURGEOIS, CHANTAL CAMIRAND, MARIO CHARETTE, ROGER CHARTIER, ROBERT DESROCHERS, JANIQUE ESSIAMBRE, FRANCE LABELLE, PATRICK LAHAIE (FQM), JEAN LANGEVIN (UMQ), GUY LÉGER, CLAUDE LONGTIN, DENIS THÉORÊT

LE SOUS-COMITÉ FINANCES

GUY LÉGER, CHANTAL RACETTE

LE SOUS-COMITÉ CONFÉRENCES ET ATELIERS

MARIO CHARETTE, ROGER CHARTIER, MARIO LACROIX, CLAUDE LONGTIN

LE SOUS-COMITÉ COMMUNICATIONS

GUYLAINE BELCOURT, RICHARD BOURDON

LE SOUS-COMITÉ LOGISTIQUE

LUCIE BOURGEOIS, ROBERT DESROCHERS, JANIQUE ESSIAMBRE, FRANCE LABELLE, NATHALIE PÉPIN, DENIS THÉORÊT

PERSONNES-RESSOURCES

JOCELYNE AMESSE, SUZANNE BROUILLETTE, JOSÉE COMTOIS, CAROLINE MAGNAN, GENEVIÈVE ROUSSEL, KATHERINE SUCHECKA,

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes qui, de par leur rôle et leur implication, ont grandement contribué au succès de cet événement :

LES CONFÉRENCIERS ET LA CONFÉRENCIÈRE

DANNY JOHNSON, conseiller à la Direction de l'organisation et des pratiques policières, ministère de la Sécurité publique

DONALD MARTEL, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska

GUY LÉGER, capitaine, conseiller aux affaires municipales, Sûreté du Québec

PIERRE PRÉVOST, consultant en analyse stratégique et affaires gouvernementales – Pierre Prévost Conseil inc.

GILLES PLANTE, maire de la ville de McMasterville, préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et président de la Commission sur la sécurité publique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CLAUDE CARIGNAN, maire de la ville de Saint-Eustache, vice-préfet de la MRC de Deux-Montagnes et président de la Commission politique de la sécurité publique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

RÉGIS FALARDEAU, directeur général adjoint, Grande fonction de la surveillance du territoire de la Sûreté du Québec

ROBERT ROY, docteur en éthique de la sécurité publique, Chaire d'éthique appliquée, Université de Sherbrooke

FRANCE BEAULIEU, conseillère municipale de la ville de Shawinigan, membre du CSP de Shawinigan

MARIO GRENIER, directeur du poste de la ville de Shawinigan, Sûreté du Québec

ROBERT LAVERTUE, conseiller en prévention de la criminalité à la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, ministère de la sécurité publique, représentant pour le compte de l'Institut national en santé publique du Québec (INSPQ)

JEAN LANGEVIN, conseiller aux politiques, Union des municipalités du Québec (UMQ)

CLAUDE LONGTIN, capitaine, Direction du soutien à la gendarmerie, Sûreté du Québec

LOUIS PELLETIER, capitaine, Direction du soutien à la gendarmerie, Sûreté du Québec

MARK CRISPEL, chef de la zone de Sint-Pieters-Leeuw, Belgique

LES ANIMATEURS D'ATELIERS :

Denis Bélanger, Suzanne Brouillette, André Deshaies, Julie Lacoste, Josette Leroux, André Meese, Katherine Suchecka, Pierre Thivierge

LES RAPPORTEURS D'ATELIER :

Capitaine André Deslauriers, directeur du poste de la MRC d'Arthabaska

Capitaine Robert Léveillé, directeur adjoint du poste de la MRC de Drummond

Monsieur Réjean Bouchard, maire de Saint-Bruno, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Monsieur Guy Lafrenière, conseiller municipal de la ville de Lebel-sur-Quévillon, président du CSP Nord-du-Québec

Madame Louise Major, mairesse de la ville de Rawdon, présidente du CSP de la MRC de Matawinie

Lieutenant Raymond Gilbert, directeur intérimaire du poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Est

Capitaine Michel Pelletier, directeur du poste de la MRC des Maskoutains

Monsieur Pascal Russell, maire de la ville de Waterloo, président du CSP de La Haute-Yamaska

**NOUS REMERCIONS ÉGALEMENT CHACUNE DES PERSONNES-RESSOURCES
ET L'ENSEMBLE DES ANIMATEURS DES STANDS**

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COMITÉ ORGANISATEUR.....	6
INTRODUCTION	7
PRÉSENTATION : MISE À NIVEAU DES NOUVEAUX MEMBRES D'UN CSP	9
Période de questions	13
OUVERTURE OFFICIELLE DU 3 ^E FORUM DES COMITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	16
Allocution de monsieur Claude Bernier.....	16
Allocution de monsieur Normand Proulx.....	16
Allocution de monsieur Gilles Plante	22
Allocution de monsieur Robert Coulombe	23
Allocution de monsieur Clément Fillion.....	24
CONFÉRENCE D'OUVERTURE : UNE VISION COMMUNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE : UNE QUESTION DE LANGAGE, D'IDÉES ET DE CONCEPTS	25
Monsieur Pierre Prévost.....	25
Monsieur Gilles Plante	27
Monsieur Claude Carignan	28
Monsieur Régis Falardeau	28
Remarques et interventions des panélistes	30
CONFÉRENCE : LE PARTI PRIS DE LA RELATION	33
Monsieur Robert Roy	33
Madame France Beaulieu.....	34
Capitaine Mario Grenier	35
Monsieur Robert Roy	35
CONFÉRENCE : LE PARTI PRIS DE L'IMPLICATION DES ACTEURS	36
Monsieur Benoît Dupont	36
Capitaine Pierre Cardinal.....	38
Monsieur Roger Lapointe.....	39
ATELIER :	41
Thème 1_Le parti pris de la relation	41
Thème 2_Le parti pris de l'implication	44
Commentaires des panélistes sur l'atelier	46
CONFÉRENCE : LE PARTI PRIS DE LA QUALITÉ ET DE L'INNOVATION	49
Capitaine Louis Pelletier	49
Capitaine Claude Longtin.....	51
Monsieur Jean Langevin	51
Monsieur Robert Lavertue.....	52
ALLOCUTION DE MONSIEUR MARK CRISPEL	54
CONFÉRENCE : DE LA VISION COMMUNE AUX ACTIONS COMMUNES. CETTE VISION ET CES ACTIONS AURONT-ELLES DES COMPOSANTES ÉTHIQUES AUX CONSÉQUENCES PRATIQUES?	62
Monsieur Pierre Prévost.....	62
Monsieur Gilles Plante	63
Monsieur Claude Carignan	63

Monsieur Régis Falardeau	64
COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS.....	66
Monsieur Yves Prud'homme	66
Monsieur Martial Lévesque.....	66
Monsieur Julien Boisvert.....	67
Monsieur Réal Thibault	67
Monsieur Léonard Côté.....	67
CLÔTURE OFFICIELLE DU 3 ^E FORUM DES CSP	68
Allocution de monsieur Claude Carignan.....	68
Allocution de monsieur Bernard Généreux.....	69
Allocution de clôture de monsieur Normand Proulx.....	71
ANNEXE 1	74
Résultats de l'évaluation du 3 ^e Forum des CSP par les participants.....	74
Commentaires / suggestions des participants	75
Points forts	75
Points à améliorer	76
ANNEXE 2.....	78
CAHIER DU PARTICIPANT	
ANNEXE 3.....	79
Collaborer: le difficile art d'apprendre à profiter de nos différences	
ANNEXE 4.....	87
Présentation de monsieur Robert Lavertue	87
ANNEXE 5.....	88
Liste des stands	88
Sites Internet pertinents	88

MOT DU COMITÉ ORGANISATEUR

C'est avec plaisir que nous vous présentons les actes du 3^e Forum des Comités de sécurité publique (CSP) tenu à Saint-Hyacinthe les 8, 9 et 10 novembre 2006. Cet événement a réuni des membres des comités de sécurité publique : élus municipaux, membres de CSP, directeurs généraux et directeurs de poste de MRC. De plus, différents partenaires municipaux, des invités et des conférenciers, l'état-major ainsi que plusieurs officiers et personnes-ressources de la Sûreté du Québec ont assisté au 3^e Forum des CSP.

Le partage a été profitable tant pour la Sûreté du Québec que pour les membres élus des CSP et les directeurs généraux des MRC. Nous constatons que les liens sont tissés de plus en plus serrés et que la collaboration devient la norme.

Les actes du 3^e Forum des CSP sont présentés sous forme de synthèse puisque le Cahier du participant contient l'essentiel de la plupart des présentations. Ce guide a été distribué à tous les participants présents au Forum et a été ajouté en annexe des actes du 3^e Forum. Un astérisque renvoie à la page appropriée du Cahier des participants lorsqu'un texte est disponible. Les interventions et les questions des panélistes et des participants ont été rapportées en entier.

Vous y trouverez également un condensé des travaux des participants aux ateliers tenus le 9 novembre 2006 ainsi qu'un résumé des résultats de l'évaluation du forum.

Finalement, vous trouverez en annexe quelques hyperliens qui ont été suggérés par les conférenciers, de même que la liste des stands.

Nous souhaitons que le contenu du 3^e Forum des CSP suscite, chez tous les acteurs concernés, le désir de poursuivre leur réflexion et qu'il encourage les partenaires municipaux, régionaux et policiers à garder le cap sur l'amélioration constante des échanges, en vue de l'élaboration et du maintien d'une vision commune.

INTRODUCTION

Sous le thème : « Pour une vision commune : de la stratégie, par l'action », le 3^e Forum des Comités de sécurité publique a réuni au-delà de 300 participants. La programmation du forum s'est articulée autour de trois axes : le parti pris de la relation, le parti pris de l'implication des acteurs et le parti pris de la qualité et de l'innovation.

Compte tenu des diverses expériences vécues jusqu'alors par l'ensemble des membres de CSP et de l'importance que les acteurs et décideurs en matière de sécurité publique unissent plus que jamais leurs efforts pour faire échec au crime et créer un environnement sécuritaire pour les citoyens, il devenait crucial de revoir les positions de tous, de manière à favoriser l'émergence d'une vision forte et communément admise.

En effet, alors qu'une vision à laquelle adhère un groupe de personnes concourt à leur engagement, beaucoup sont persuadés qu'une vision communément admise par les partenaires conduit vers une force inspiratrice et dynamisante du fait qu'elle procure un sentiment d'appartenance à une cause cherchant à atteindre chacun, au-delà de ses frontières personnelles et institutionnelles.

Les échanges ont favorisé le parti pris de la relation : celle qui doit s'instaurer entre le citoyen et le policier, entre le policier, l' élu et l'ensemble des partenaires, entre l' élu et le citoyen.

Les échanges ont également promu le parti pris de l'implication des acteurs : celle qui favorise la communion des efforts et le soutien à diverses activités, dans un esprit de partage et de collaboration où tous se sentent des partenaires à part entière.

Ils ont aussi favorisé le parti pris de la qualité : celle où tout est orienté vers les besoins, les attentes et la satisfaction de la population en matière de sécurité publique, par l'emploi de critères bien définis et de moyens appropriés.

Enfin, ils ont privilégié le parti pris de l'innovation : celle qui, avec optimisme, encourage les divers acteurs en ouvrant de nouvelles voies vers un avenir prometteur où les idées générées tendront vers la résolution de problèmes actuels ou émergents pour lesquels des outils et

méthodes appropriés seront conséquemment déployés. L'apprentissage découlant des expériences de plusieurs servira de repère aux idées innovatrices des autres.

Une vision commune procède d'une volonté partagée par l'ensemble, incite à la coopération continue et à l'engagement de l'ensemble des acteurs impliqués, et favorise l'ouverture sur l'avenir de par son caractère inspirant.

Le 3^e Forum des CSP a été l'occasion de chercher certaines réponses à quelques-unes des questions relatives à la sécurité publique de même qu'à celles ayant trait aux moyens visant à parvenir au succès dans l'entreprise que représente l'ensemble des activités d'un CSP. Sans prétendre que tout serait par la suite résolu, le forum se devait de susciter la délibération nécessaire à des exercices futurs de réflexion sur les enjeux, les responsabilités et les conditions de succès des CSP. Plusieurs objectifs ont sans doute été atteints grâce au forum; s'il en est un qui se démarque, c'est bien ce dernier.

MERCREDI 8 NOVEMBRE 2006

PRÉSENTATION : MISE À NIVEAU DES NOUVEAUX MEMBRES D'UN CSP

Cette séance était essentiellement destinée aux élus, directeurs généraux et directeurs de poste de MRC n'ayant pas eu l'occasion de participer à l'un des deux premiers forums. Elle avait pour but de présenter les fondements légaux, le fonctionnement et les rouages des CSP. La cérémonie officielle d'ouverture du 3^e Forum s'est tenue à la suite de cette activité.

PRÉSENTATEURS :

MONSIEUR DANNY JOHNSON* (P. 5 du Cahier des participants)

CONSEILLER À LA DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES PRATIQUES POLICIÈRES
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MONSIEUR DONALD MARTEL* (P. 10)

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CAPITAINE GUY LÉGER* (P. 14)

CONSEILLER AUX AFFAIRES MUNICIPALES
SÛRETÉ DU QUÉBEC

CAPITAINE GUY LÉGER

Le capitaine Guy Léger souhaite la bienvenue aux participants et présente l'objectif de cette mise à niveau, soit de procurer des éléments d'information aux nouveaux membres des comités de sécurité publique (CSP).

MONSIEUR DANNY JOHNSON

Monsieur Danny Johnson a ensuite présenté certains articles de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) (la Loi) qui encadrent la prestation des services policiers au Québec.

On y fait notamment état de l'article 72, qui prévoit qu'une municipalité de 50 000 habitants ou moins est desservie par la Sûreté du Québec, à moins qu'elle ne fasse partie d'une communauté métropolitaine ou d'une région métropolitaine de recensement.

L'article 76 énumère les éléments que toute entente intervenue entre le ministre et la municipalité doit comprendre quant aux services fournis par la Sûreté du Québec. L'article 78 précise la composition et le mandat d'un comité de sécurité publique.

L'évaluation de la prestation de services fournis par la Sûreté, tout comme le suivi de l'entente de service et la mise en œuvre du plan d'action, se retrouve au cœur du mandat du CSP. L'appréciation du modèle de police de proximité, du partenariat et du parrainage demeure un exercice difficile; il est important d'élaborer des critères d'évaluation qualitatifs plutôt que quantitatifs.

Monsieur Johnson a également fait part de la vision du ministère quant à la consultation citoyenne. Le succès d'un tel exercice repose notamment sur une évaluation préalable des besoins et des moyens disponibles, sur une intégration des outils de consultation au processus de gestion et, finalement, sur une implication des décideurs des plus hauts niveaux.

On doit de plus s'assurer de la juste représentativité des participants. Il est suggéré d'adopter une approche globale de sécurité publique dans un processus de consultation, et ce, dans l'objectif de toucher le plus de gens possible. Des objectifs clairs doivent être dégagés.

On privilégie une communication claire et sans détour doublée d'une rétroaction auprès du partenaire citoyen, qu'il soit individuel, corporatif ou communautaire.

CAPITAINE GUY LÉGER

L'esprit du législateur étant clair quant au principe d'un CSP, il reste à mettre en place des mécanismes pour en former un, doté des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi, mais devant également compter sur la chimie qui intervient entre les acteurs afin que ses mandats puissent se réaliser.

MONSIEUR DONALD MARTEL

Monsieur Donald Martel a présenté le fonctionnement d'un comité de sécurité publique, inspiré de celui de la MRC de Nicolet-Yamaska. Ce CSP est constitué de quatre à sept personnes, choisies parmi les élus, en plus de deux policiers, dont le directeur du poste de police local. Le président du CSP est choisi parmi les élus et nommé pour une durée d'un an. Son mandat est renouvelable.

Les principaux mandats du CSP sont d'assurer le respect de l'entente de service et de procéder à l'élaboration du Plan d'action régional et local (PARL).

Les réunions du CSP, tenues idéalement six ou sept fois par année, comportent trois volets. Un volet administratif, assuré par le directeur de poste, traite des statistiques, des effectifs, des accidents et de l'équipement relatifs au poste de police local. Le volet service informe des problématiques locales, par exemple la culture de cannabis sur le territoire. Finalement, le volet politique sert de tribune au conseil des maires pour la présentation d'avis et de recommandations. Le CSP peut aussi recommander certains points qui concernent les affaires municipales pour une adoption éventuelle au conseil des maires.

La Loi prévoit une option à l'entente de service : la prestation de services lors d'événement spéciaux ou de services supplémentaires. Il s'agit d'une option qui n'a pas été utilisée jusqu'à maintenant dans la MRC de Nicolet-Yamaska. Monsieur Martel dénote que tous les efforts possibles sont déployés par le directeur de poste pour répondre aux demandes spéciales de la MRC, dans le cadre de l'entente de service régulière.

Entre autres responsabilités, la Sûreté du Québec doit faire appliquer les règlements municipaux. Monsieur Martel précise que, pour ce faire, les municipalités de la MRC doivent adopter des règlements uniformes. L'exclusion d'une municipalité dans l'adoption d'un ou de plusieurs règlements rend la tâche ardue aux policiers.

CAPITAINE GUY LÉGER

À ce sujet, le capitaine Léger précise que la Sûreté du Québec souhaite vivement l'harmonisation des règlements municipaux pour une même région (MRC). Les municipalités qui se prévalent du droit à l'exception créent des difficultés d'application pour les policiers.

Le capitaine Léger a rappelé que l'annexe G de la Loi définit les niveaux de services policiers et que seule la Sûreté peut dispenser les services des six niveaux. Les services généraux comprennent notamment la patrouille, les activités d'enquêtes dans la MRC desservie ainsi que les programmes et activités liés à la prévention. Les services spécialisés comptent par exemple les services d'identité judiciaire, la criminalistique et les enquêtes spécialisées. Finalement, les services nationaux regroupent entre autres la lutte contre la grande criminalité, les services d'urgence permanente qui interviennent en soutien aux régions lors d'événements majeurs, la sécurité nationale et la surveillance électronique.

Outre les services offerts, le capitaine Léger a rappelé l'implication de la Sûreté dans les activités du CSP. Les membres des CSP sont invités à prendre connaissance du *Guide d'information à l'intention des membres des comités de sécurité publique*, qui facilitera leur participation pleine et entière à ce comité, disponible sur le site Internet de la Sûreté du Québec: http://www.surete.qc.ca/publications/publications/Guide_CSPoptimise.pdf.

PÉRIODE DE QUESTIONS

MONSIEUR MARTIAL LÉVESQUE, président du CSP de la MRC de Sept-Rivières

Q. Combien de policiers sont affectés par quart de travail?

R. Monsieur Martel répond que le directeur de poste est en mesure de répondre aux questions concernant les effectifs, le nombre de voitures ou le parrainage lors des réunions du CSP. La reddition de comptes se fait rapidement, au fur et à mesure des rencontres.

Le capitaine Léger rappelle que certaines informations liées aux opérations ne peuvent être divulguées. Les membres des CSP doivent s'assurer du respect de l'annexe 7J de l'entente et doivent choisir un modèle d'échange d'informations qui convienne aux parties.

Monsieur Johnson suggère de travailler en fonction des objectifs fixés et d'adopter une approche globale. Cette façon de faire est moins tributaire du nombre de policiers et de leur travail au quotidien. L'atteinte des objectifs devient une finalité.

MONSIEUR RICHARD TURCOTTE, CSP de la MRC des Etchemins

Q. Le calcul des effectifs policiers se fait-il selon le territoire ou selon la population?

R. Les effectifs sont calculés selon un ensemble de facteurs, bien que la moyenne se situe à près de 1,26 policier pour 1 000 habitants. Divers facteurs sont pris en compte, comme par exemple la particularité de la région, la criminalité qu'on y trouve, la charge de travail et la superficie du territoire.

N. B. Le taux de 1,26/1 000 habitants est descriptif. Par conséquent, il ne représente pas une cible à atteindre. Le calcul du nombre de policiers pour un territoire se fait par la prise en compte de l'ensemble des facteurs (géographie, criminalité, charge de travail).

MONSIEUR OLIVAR GRAVEL, préfet de la MRC du Bas-Richelieu, président de la Table des préfets de la Montérégie

Q. Les MRC de la Montérégie refusent de signer les ententes de service. Qu'en est-il des autres MRC? Pourquoi les MRC refusent-elles de signer le renouvellement?

R. Monsieur Martel précise que la MRC de Nicolet-Yamaska a refusé de signer l'entente parce que la flambée importante de la valeur des terres agricoles n'égalait pas le budget alloué pour les services de la Sûreté. Afin de régler le différend, la FQM a proposé de geler la valeur des rôles d'évaluation et d'en augmenter graduellement le pourcentage, ce qui a satisfait la MRC

concernée. Le cas de la municipalité de Baie-du-Fèvre n'est cependant pas encore réglé, c'est la raison pour laquelle l'entente n'est pas signée.

MONSIEUR VIATEUR BOUCHER, président du CSP de Beauce-Sartigan

Q. Lors de la signature de l'entente, 24 employés ont été octroyés. Or, 19 personnes ont réellement travaillé alors que la municipalité a payé pour 24.

R. Le capitaine Guy Léger répond que la couverture de la police subit les affres de tout employeur (maladies, absences prolongées, congés). La convention collective prévoit le travail de policiers à horaire variable qui peuvent suppléer dans les postes où le besoin se fait sentir, selon les périodes. Cet aménagement permet de concentrer les effectifs afin de pallier les divers aléas.

MONSIEUR MARTIAL LÉVESQUE

Q. La présence policière sur le territoire de la MRC demeure une préoccupation. À quel moment les nouvelles dispositions de la convention collective seront-elles en vigueur?

R. Le capitaine Léger affirme qu'elles seront appliquées graduellement. Il suggère de consulter le directeur de poste ou le commandant du district à cet effet. Le CSP peut adopter une stratégie pour assurer la desserte du territoire et déployer les forces selon les besoins.

MONSIEUR RÉAL THIBAULT, maire de Saint-Antonin, MRC de Rivière-du-Loup

Q. Une municipalité peut-elle exiger une présence plus imposante si sa population est plus importante?

R. Le capitaine Léger répond que le meilleur endroit pour en discuter demeure le CSP, pour arriver ensemble à une stratégie afin d'éviter de négliger une municipalité, pour voir quelle région nécessite une attention particulière, selon la criminalité, tout en gardant une pensée régionale. Il faut déployer au maximum la force policière selon les besoins sans négliger personne.

MONSIEUR MICHEL LAGACÉ, maire de Saint-Sauveur, MRC des Pays-d'en-Haut

Q. Va-t-on tenir compte des populations flottantes (par exemple, 22 000 habitants permanents, le double dans certaines périodes touristiques)? Le ratio 1,26 policier/1 000 habitants pourrait-il alors être révisé?

R. Le capitaine Léger répond que la flexibilité dans la nouvelle convention permettra l'assignation et l'affectation de personnel lors de certains événements, mais que la prise en compte de particularités régionales de cette nature est essentielle.

JEUDI 9 NOVEMBRE 2006

OUVERTURE OFFICIELLE DU 3^E FORUM DES COMITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PRÉSENTATION DE L'ANIMATEUR DU FORUM, M^E LOUIS-PAUL ALLARD

ALLOCUTION DE MONSIEUR CLAUDE BERNIER, maire de Saint-Hyacinthe

Monsieur Bernier souhaite la bienvenue aux participants. Une activité comme le Forum des CSP contribue à l'atteinte de l'objectif qui consiste à dégager une vision commune en matière de sécurité publique.

ALLOCUTION DE MONSIEUR NORMAND PROULX, directeur général de la Sûreté du Québec

Je souhaite la bienvenue aux participants et invités. Je souligne la présence du président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Bernard Généreux, du vice-président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Robert Coulombe, et du président de l'Association des directeurs généraux des MRC, M. Clément Fillion. J'attire votre attention sur la participation des deux unions, par l'entremise de M. Patrick Lahaie (FQM) et de M. Jean Langevin (UMQ), à l'organisation de ce 3^e forum. Cette collaboration a permis de convenir d'une approche commune qui saura, espérons-le, satisfaire tous les participants.

Sont également présents, à titre de représentants du monde municipal, les présidents de CSP, de nombreux préfets et, pour la première fois, les directeurs généraux de MRC.

Je remarque la présence de monsieur Jean-Guy Dagenais, de l'Association des policières et policiers du Québec (APPQ), et mentionne la bonne collaboration qui a teinté les rapports entre les parties, agissant toujours dans le respect de la sécurité des citoyens.

Historique

Il y a bientôt 10 ans (décembre 1996 – décembre 2006) que la Loi qui prévoit la desserte de la Sûreté en fonction des territoires des MRC et qui a créé les CSP, a été adoptée.

Rappelons divers événements marquants depuis ce temps :

- La première réorganisation policière (1996) a touché 119 postes ou points de service et a entraîné la réaffectation de milliers de policiers. Cette réorganisation a provoqué beaucoup d'instabilité (1997-1998);
- La prise en charge, de manière exclusive, de la couverture des autoroutes (janvier 1997);
- La révision de nos façons de faire et l'encadrement de nos enquêtes;
- La *Loi sur la police* adoptée en l'an 2000 qui met l'accent sur la formation de nombreux policiers de même que sur la réorganisation de nos affaires internes;
- L'intégration, à partir de juin 2001, de 1 200 policiers municipaux et le remplacement de 49 corps de police municipaux.

Nous avons fait face à de nouvelles réalités, comme la desserte en milieu urbain ainsi que la dynamique politique entourant les villes centres versus les municipalités périphériques. De plus, nous avons connu les révisions de nos modes de partage de responsabilités à l'interne et avec nos partenaires policiers municipaux pour assurer l'ensemble des obligations décrétées par l'avènement des six niveaux de service.

Nous avons vécu le renouvellement de deux contrats de travail et subi des moyens de sensibilisation. Pendant toute la durée des négociations, les membres ont poursuivi leur travail et je me suis assuré qu'en aucun temps la sécurité des citoyens ne soit menacée.

Devant tous ces événements ayant eu un fort impact sur l'organisation, force est de constater que la Sûreté a tout de même maintenu le cap et gardé le Québec en sécurité.

Le Forum de 2003

Il est de mise de revenir quelque peu sur le 2^e Forum des CSP, qui a eu lieu en 2003.

Cinq intentions avaient alors été manifestées :

- renforcer la communication;
- faire du CSP une plaque tournante de la sécurité publique;
- axer davantage nos actions sur un diagnostic de la région;
- consolider la police de proximité ou la desserte policière;
- énoncer les attentes et les engagements respectifs des policiers et des élus membres du CSP.

Vous constaterez, au cours du présent forum, que nous avons des projets novateurs en ce qui concerne la desserte policière et le diagnostic de la région.

En ce qui a trait aux autres points, beaucoup demeurent en évolution, et ma conviction est que nous partageons cette responsabilité d'améliorer constamment nos relations.

Nous avons entendu les doléances de certaines MRC quant à l'insatisfaction à l'égard de nos services, et il semble clair que, outre nos obligations législatives, notre légitimité passera par une hausse de la qualité de ces services. À cet effet, la Sûreté, partenaire privilégiée et engagée dans la sécurité et le bien-être des citoyens, a déployé tous les efforts nécessaires pour prendre un virage qualité et assurer une amélioration continue de ses services.

Depuis trois ans, divers irritants sont disparus. C'est encourageant, et le présent forum saura sûrement être le catalyseur d'un renouveau dans nos communications et collaborations.

Pour l'avenir

Signalons que les autos-patrouilles ont parcouru plus de 46 millions de kilomètres au cours de l'année 2005. Les dispositions du nouveau contrat de travail viennent faciliter la desserte de la Sûreté du Québec. Dès la ratification du contrat de travail, la Sûreté a mis en œuvre son plan de relance.

Ce plan de relance, mis en œuvre en août 2006, a permis certains accommodements, tels que le changement du statut des auxiliaires en statut de réguliers dès le départ, avec un horaire variable pour trois ans au lieu de deux ans, ce qui offre une plus grande flexibilité.

À propos de la prestation de services, j'ai la ferme intention d'élever le taux de satisfaction des élus municipaux à l'endroit de la Sûreté du Québec à celui des citoyens (83 %). Dans un processus de réflexion continue, l'objectif est de dégager le nombre optimal de ressources policières afin de les réinvestir dans le service aux MRC.

On a également introduit le concept de patrouille urbaine, la relève 19-04, et on a revu le ratio de vacances, les heures de début des relèves, ainsi que le quart de travail de 9 et 12 heures.

Ententes de service

Quant au renouvellement des ententes, on constate qu'à ce jour, 57 ententes sont en vigueur et 28 ententes sont encore à conclure, dont près de la moitié sont en attente de la nouvelle tarification.

(NDLR : En date du 15 juin 2007, 51 ententes sont signées, 17 restent à conclure, 9 ententes viendront à échéance en 2008 ou 2009 et finalement, 8 ententes ont été signées par les MRC et sont en attente de la signature du ministre)

Police de proximité

Une nouvelle ère de consolidation et de modélisation de notre desserte policière est arrivée. Nos directeurs de poste seront au cœur de cette standardisation qui prendra la forme de nouvelles normes (21 normes et près de 40 indicateurs), qui seront d'ailleurs détaillées plus tard lors de ce forum. D'ici le printemps 2007, vous serez aussi mis à contribution.

Ainsi, la desserte policière se traduira en comportements et processus de gestion concrets favorisant la planification et le partenariat. Nous serons davantage connectés sur les problématiques réelles des MRC, alors que notre approche de résolution de problèmes sera plus systématique.

Ces normes seront annonciatrices d'un projet global de qualité que nous avons l'intention de généraliser à toute l'organisation.

Amélioration du bilan routier

Je veux que la Sûreté du Québec assume pleinement son rôle de leader dans le domaine de la sécurité routière et qu'elle rassemble tous les partenaires pour contribuer à l'amélioration du bilan routier au Québec. Une révision de nos manières de faire quant aux problèmes réels sera entreprise dans les 10 districts. De plus, nous mettrons à contribution les unités d'urgence.

Une approche globale amènera une plus grande cohérence et une visibilité accrue dans ce domaine, bénéfique à tous.

Les problématiques relevées localement et régionalement sont au cœur de l'action et trouveront une réponse d'envergure.

Lutte contre la grande criminalité

Cela débute par l'opération Cisaille, portée sur une base annuelle. Des contrats sociaux ont été conclus avec les agriculteurs. Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'intimidation et les menaces envers les élus. La prévention de la consommation de drogues chez nos jeunes dans les écoles demeure une priorité.

Système intégré de radiocommunications policières de la Sûreté du Québec

Les infrastructures de télécommunications policières ont une quinzaine d'années. Un nouveau système sera mis en place pour assurer la sécurité des patrouilleurs et des citoyens du Québec. Des terminaux véhiculaires et des GPS pourraient être installés. Nous poursuivons actuellement les analyses et l'évaluation des coûts.

Présentement, aucune décision n'a été prise quant à la fermeture de centres d'appels et aucune ne le sera dans un proche avenir.

Partenariat FQM - UMQ - Sûreté

La formation des directeurs de poste et des élus sur la prévention de la criminalité, « La clé pour des municipalités plus sûres », sera dispensée dès 2007.

Services à la clientèle

J'ai entrepris une tournée des régions au cours de laquelle je vous invite à discuter ouvertement de vos préoccupations. Je profite de ces rencontres dans les régions pour échanger sur les orientations de la Sûreté du Québec. Cet échange permet une lecture partagée des moyens mis en place compte tenu de nos contraintes et de nos besoins respectifs. L'objectif de la Sûreté est de conclure les 28 ententes restantes dans les meilleurs délais.

Ces rencontres dans les régions me permettent jusqu'à présent d'élaborer plus à fond sur notre desserte policière, et plus précisément sur le partage des responsabilités en matière de sécurité publique entre les élus, la Sûreté et les citoyens.

La sécurité publique est un concept que les citoyens doivent s'approprier davantage. Ceux-ci ont aussi leur part de responsabilité dans l'amélioration de leur sécurité. Il s'agit d'une forme de partenariat axée sur la recherche commune de solutions pratiques pour les MRC.

Par ailleurs, nous sommes ravis que le MSP et le gouvernement aient, à la satisfaction des unions municipales, proposé de nouvelles modalités de tarification réaffirmant le partage équitable des coûts des services de police dans les MRC et tenant compte du coût réel.

Il apparaît d'ores et déjà que la capacité budgétaire du gouvernement ne permettra pas l'embauche proprement dite de ressources additionnelles. Il faut donc créer une nouvelle disponibilité de ressources en faisant les choses autrement.

De plus, la Sûreté du Québec est disposée à fournir éventuellement des services supplémentaires, communément appelés « à la carte » et facturés en conséquence, dans la mesure où ces services représentent des interventions qui ne sont pas prévues à l'entente.

Le CSP, tribune et reflet d'un réel partenariat police-élus, amènera à clarifier des concepts, notre langage, mais surtout à préciser notre compréhension de ce que peuvent être notre relation (1^{er} thème), notre implication (2^e thème) et l'innovation (3^e thème).

Ce que je souhaite pour l'avenir : que nous soyons plus que jamais engagés dans la sécurité et le bien-être des citoyens.

ALLOCUTION DE MONSIEUR GILLES PLANTE, maire de la ville de McMasterville, préfet de la MRC de la Vallée-du-Richelieu et président de la Commission sur la sécurité publique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au nom de monsieur Bernard Généreux, président de la FQM

Pour la troisième fois, la FQM et les 800 municipalités qu'elle représente saluent et remercient le comité organisateur du forum. Monsieur Plante remercie les membres de la Commission permanente de la sécurité publique et des transports d'être présents.

Le résultat des échanges du forum saura enrichir notre travail au quotidien dans les MRC et dans les municipalités. Les résultats des efforts au plan de la desserte policière sont attribuables au travail soutenu et au dynamisme des membres des CSP, présents dans les territoires des MRC couvertes par la Sûreté du Québec.

Les élus doivent rendre compte à la population en matière de couverture policière. Surtout si l'on considère que 241 M\$ ont été versés par le monde municipal en 2006 pour les services de la Sûreté, ce qui représente 59 % du financement de ces services. Lors du dernier forum, cette facture ne représentait que 53 % du financement total. Le gouvernement du Québec annonçait au printemps dernier son intention de ramener cette enveloppe à 50 % d'ici 2011 et 2012.

Quelles sont nos attentes face au gouvernement? La concrétisation de l'engagement à la bonne poursuite de notre travail à la suite du trop long conflit de travail. Beaucoup d'événements positifs ont eu lieu et beaucoup d'annonces ont été faites au cours des derniers mois. La Fédération a reçu ses partenaires dans le cadre d'une commission itinérante sur la desserte policière en avril dernier.

La FQM est fermement convaincue que, au-delà des éléments quantitatifs, le meilleur moyen d'améliorer la desserte policière passe par un arrimage efficace entre les élus et les responsables de la Sûreté grâce au travail des CSP.

Dans chaque MRC du Québec, ce travail se concrétise depuis 2001.

La capacité de l'élu municipal et du responsable du corps policier à intervenir de manière rassurante et efficace contribue à augmenter le niveau de sécurité de la population. La

complicité dans le respect des rôles de chacun est un gage de succès de nos interventions. Le monde municipal souhaite encourager le dialogue soutenu entre les élus et les représentants policiers en ce sens.

ALLOCUTION DE MONSIEUR ROBERT COULOMBE, maire de la ville de Maniwaki et vice-président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au nom de monsieur Jean Perrault, président de l'UMQ

L'UMQ, partenaire et associée dans l'organisation de ce forum, représente 4,8 millions de Québécoises et de Québécois. Comme maire de Maniwaki depuis seize ans, je connais les enjeux qui concernent la surveillance du territoire de nos municipalités.

« Pour une vision commune » : ce thème a été choisi en fonction de l'évolution des relations entre les élus et la Sûreté du Québec. Cette évolution est tangible.

En 1991, on a connu la première tarification de base pour les services aux municipalités desservies par la Sûreté. Il s'agissait d'une obligation pour les municipalités de 5 000 habitants et plus de se doter d'un corps de police municipal.

L'avènement des CSP a eu lieu en 1997; les élus et les dirigeants se sont retrouvés à la même table pour discuter d'une préoccupation commune : la sécurité publique du milieu. On a connu le premier règlement sur les services policiers de base.

En 2001, la refonte de la couverture territoriale policière augmente la desserte de la Sûreté. L'annexe G de la Loi sur la police encadre les activités policières, par niveau de service.

On assiste à un élargissement du rôle des CSP, à une augmentation de leurs responsabilités et à une modification importante des relations entre les élus et les officiers. S'agit-il d'une amélioration?

Notre défi est maintenant de réunir les efforts pour atteindre les objectifs de sécurité. Il s'agit d'un défi imposant, mais pas insurmontable.

ALLOCUTION DE MONSIEUR CLÉMENT FILLION, président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

L'invitation de participer à ce forum est un geste de reconnaissance des organisateurs envers le rôle que peut jouer le directeur général d'une MRC dans la sécurité publique.

Le directeur général de la MRC est une personne-contact, une personne-ressource. La sécurité est un service public rendu à la population, et comme service public, elle doit s'ajuster aux besoins exprimés par la population. L'offre de service doit être évolutive. En effet, il y a vingt ans, on parlait de contribuable; on parle aujourd'hui de client, d'approche client, de contrôle de qualité. Un phénomène similaire touche les services de sécurité publique.

Comparons la desserte policière des années 1970-1980 à la philosophie d'une police de proximité des années 2000. Un élément essentiel à la fourniture de services à la population est la réponse aux besoins de cette même population, en tenant compte des réalités du milieu. Les CSP permettent justement de discuter, d'échanger sur ces questions particulières. Il faut comprendre à quoi peut et doit servir un CSP, et comment s'en servir. On a noté une nette progression à cet égard depuis 2001.

Nous tendons tous vers un objectif : offrir une police de proximité adaptée aux besoins de la communauté. La collaboration des directeurs généraux est acquise aux MRC dans l'atteinte de cet objectif.

JEUDI 9 NOVEMBRE 2006

**CONFÉRENCE D'OUVERTURE :
UNE VISION COMMUNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE : UNE QUESTION DE LANGAGE, D'IDÉES
ET DE CONCEPTS**

CONFÉRENCIERS :

MONSIEUR PIERRE PRÉVOST* (P. 17)

CONSULTANT EN ANALYSE STRATÉGIQUE ET AFFAIRES GOUVERNEMENTALES – PIERRE PRÉVOST
CONSEIL INC.

MONSIEUR GILLES PLANTE* (P. 22)

PRÉFET DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET MAIRE DE LA VILLE DE MCMASTERVILLE
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)

MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN* (P. 25)

MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE
VICE-PRÉFET DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (UMQ)

MONSIEUR RÉGIS FALARDEAU* (P. 28)

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, GRANDE FONCTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE DE LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC

MONSIEUR PIERRE PRÉVOST

L'allocution de monsieur Pierre Prévost témoigne d'un changement au niveau des municipalités. Un changement de fond peut prendre une génération à bien s'installer, soit entre 15 et 20 ans. Ce qui signifie que l'implantation des CSP, il y a neuf ans, en est au milieu de son processus. On a assisté, depuis les dix dernières années, à de nombreux changements : fusions, défusions, pactes fiscaux... Une période de stabilité est nécessaire pour réussir le changement amorcé.

Les municipalités répondent à des besoins fondamentaux : salubrité, sécurité, besoins sociaux, loisirs et culture... La sécurité publique devient de plus en plus présente dans les responsabilités municipales. Des gestes illustrent l'implication accrue des municipalités dans la prévention de la criminalité et la mise en place d'une culture de la sécurité. La protection des personnes et des biens est un des importants mandats municipaux.

Les municipalités s'orientent de plus en plus vers des partenariats pour réaliser leurs mandats. En conséquence, un lien essentiel doit s'établir entre les municipalités et ses différents partenaires, et ce lien doit se traduire ensuite par des attentes réalistes. L'obligation de s'asseoir au CSP est bénéfique. Il s'agit d'un outil de réalisation, et on doit savoir comment l'utiliser. La culture administrative municipale est teintée par des éléments locaux. Dans la culture policière, l'information circule moins.

Ce qui distingue les services policiers des partenaires municipaux :

Municipalités	Organisations policières
La culture administrative municipale est teintée par des éléments locaux.	L'organisation policière est souvent à l'écart.
Grande liberté quant à l'organigramme à adopter	Régime de rotation du travail distinct
	Opérations qui requièrent un degré d'autonomie inégalé Organisation supra locale
	Professionnalisation poussée et exigences particulières

Une question subsiste : a-t-on mis en place des moyens pour instaurer un changement de culture dans l'organisation policière, afin de s'assurer d'un cheminement vers un partenariat?

Quant aux municipalités, peut-on dire que leurs attentes face à la Sûreté du Québec sont réalistes? Être partenaires ne signifie pas qu'un est le patron de l'autre.

Les principaux enjeux pour les années à venir sont, sur le plan institutionnel, une période de stabilité, des enjeux municipaux qui se complexifient ainsi que la présence d'un troisième pacte fiscal qui donne aux municipalités un statut d'interlocuteur dans leur relation avec l'État.

La priorité devra également être mise sur la réfection des infrastructures existantes, le développement économique et la protection de l'environnement.

Les services policiers seront intégrés dans l'ensemble des services municipaux, tout en multipliant le faisceau des services en matière de sécurité publique. Le défi sera d'intégrer ces services en assurant une bonne coordination, tout en privilégiant un changement des mentalités et des pratiques, un aspect essentiel pour y arriver.

Pour ce faire, les partenaires au sein des CSP devront traduire leurs attentes de façon réaliste, responsable et progressive.

MONSIEUR GILLES PLANTE

Monsieur Gilles Plante remarque que les élus municipaux sont interpellés par les citoyens quant aux questions de sécurité publique.

Le monde municipal est le premier responsable de la qualité de la couverture policière dans les communautés. De là l'importance d'un arrimage efficace entre les élus et les représentants policiers.

On retrouve dans une MRC des municipalités qui sont desservies par la Sûreté du Québec et d'autres qui sont couvertes par une sûreté municipale. Cette expérience permet de constater que chaque corps policier a ses avantages et ses limites. Cependant, peu importe de quel service de police il s'agit, certaines règles de base sont les mêmes sur le plan de l'efficacité du partenariat entre élus et policiers.

Cela démontre l'importance de partager « une vision commune en matière de sécurité publique ». Un travail de mobilisation des partenaires a également donné naissance à une première instance nationale réunissant les partenaires de la police au Québec : le Conseil permanent sur les services policiers du Québec.

L' élu municipal est souvent le premier représentant politique à intervenir lors d'événements. Ainsi, il est important qu'il soit bien informé des limites ou des grandes orientations du corps policier qui dessert son territoire. La complicité, dans le respect des rôles de chacun, est un gage important de succès.

L'objectif du maintien de l'ordre et de la paix se partage entre élus et policiers. De cette façon, il est possible d'intervenir efficacement, et cela contribue à rendre la population complice de la prévention et de la lutte contre la criminalité.

MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN

La quiétude et la sécurité des milieux sont des préoccupations de première importance. Un exercice d'écoute et de compréhension commande un échange constant entre les élus et les policiers. On doit agir en fonction des attentes et des comportements de la population, pour son bien-être. La sécurité et la prévention sont des enjeux stratégiques pour les municipalités. Le sentiment d'appartenir à une société sûre représente un des neuf aspects les plus importants pour la population, selon une enquête menée par la FQM.

Le niveau de sécurité d'une communauté est étroitement lié à son degré d'épanouissement. Les élus comme les policiers doivent partager leur vision du maintien de l'équilibre socioéconomique sur leur territoire. Dans les deux cas, ils se doivent d'énoncer avec précision les priorités dans leurs actions, les problèmes qu'ils cherchent à résoudre ou à maîtriser, ainsi que les objectifs à atteindre à moyen et long terme. Cet échange devient fondamental pour les deux parties, car chacune aura ensuite à transposer les notions obtenues de l'autre dans ses actions et ses propres priorités.

MONSIEUR RÉGIS FALARDEAU

Je tiens à vous faire remarquer que ce 3^e forum se tient durant la Semaine de la prévention de la criminalité.

Est-ce que le CSP est le client de la Sûreté du Québec ou son partenaire? La réponse à cette question a un impact sur le comportement des acteurs. Ce questionnement sous-tend une dualité dans les CSP. Pour l' élu, il s'agit davantage d'une relation client-partenaire, tandis que

pour le membre de la Sûreté, il s'agit d'une relation fournisseur de services-partenaire. Une donnée est cependant commune aux deux groupes : le partenariat.

Depuis trois ans, on a entendu davantage d'échos de la part du client, et c'est compréhensible. Pourquoi? Clientèle involontaire, tarification, période de négociation de la convention collective des policiers.

Un autre élément explique aussi cette dualité : le décalage. La police répond aux besoins des citoyens en protégeant leur personne et leurs biens. Des études ont démontré qu'un écart existe entre les activités policières et les préoccupations des citoyens. Les activités policières sont davantage tournées vers la lutte contre la criminalité. La police travaille avec des statistiques alors que les citoyens veulent qu'on s'attaque aux incivilités qui augmentent leur sentiment d'insécurité.

Cette complexité de gestion oblige la police à réorienter son travail en fonction d'objectifs de plus grande envergure afin de résoudre les problématiques soulevées par les citoyens. Le lien entre les statistiques et les préoccupations des citoyens se fait par le CSP. Le fait de trouver un objectif commun contribue au sentiment de sécurité des citoyens.

Comment atteindre cet objectif?

- En ciblant les bonnes priorités, en travaillant sur les bonnes choses et en s'entendant sur les bons indicateurs.
- En utilisant les forces vives de la communauté : le sentiment de sécurité touche tout le monde (violence faite aux aînés, rassemblement de jeunes, peur des itinérants...).

Le CSP doit être solidaire et doit défendre son service de police. Il doit l'aider à améliorer ses méthodes pour mieux desservir les citoyens.

En conclusion, on assiste, depuis 1997, à une volonté de créer des liens entre le citoyen et la police. La Sûreté a démontré, bien avant l'imposition légale, son désir d'écouter et de mieux comprendre les préoccupations des citoyens par la création de comités consultatifs. L'avènement des CSP est venu cristalliser cette volonté du législateur et des partenaires.

REMARQUES ET INTERVENTIONS DES PANÉLISTES

MONSIEUR PIERRE PRÉVOST

Les acteurs sont prêts à discuter de choses précises parce que le rôle de chacun est de plus en plus évident.

MONSIEUR RÉGIS FALARDEAU

Le nombre de policiers a ses limites, la répression a ses limites, d'où l'importance de se concerter et d'essayer de combler les limites de chacun en tendant vers quelque chose de plus constructif.

MONSIEUR GILLES PLANTE

La capacité de payer des citoyens a aussi des limites.

M^E LOUIS-PAUL ALLARD

On constate un décalage entre les citoyens, les élus et les policiers, malgré la volonté d'instaurer une vision commune. Comment accélérer le processus de partenariat en développement?

MONSIEUR PIERRE PRÉVOST

Le changement de culture est un processus lent et difficile, qui se fait par renouvellement des cohortes, par renouvellement du personnel. Les élus municipaux se renouvellent plus rapidement que les policiers. Du côté de l'organisation qui rend les services, il doit y avoir un effort de réforme car 30 % des initiatives de changement échouent. Il est important de rattacher les activités de l'organisation (dotation, promotion, évaluation) aux indicateurs reçus du CSP. Il faut laisser le temps aux partenaires de se faire confiance.

MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN

L' élu est l'expert en vœux de la population, il transmet les petites choses qui créent un sentiment d'insécurité au sein de la population. Les policiers sont experts en sécurité. On doit utiliser cette expertise au sein des CSP en étant ouvert au changement. Il faut concevoir de nouvelles approches.

MONSIEUR RÉGIS FALARDEAU

La question de l'incivilité est peut-être celle qui a le plus d'impact sur le sentiment d'insécurité des citoyens. Comment concilier la lutte contre la criminalité et la répression des incivilités? En communiquant avec les citoyens.

MONSIEUR GILLES PLANTE

L'*input* des policiers est important pour les CSP. Il ne faut pas hésiter à tenir fréquemment des réunions des CSP afin d'aplanir les difficultés à expliquer les décisions, à choisir des solutions.

MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN

La police est un outil. Il existe d'autres outils, tels que l'implication des organismes communautaires, sociaux, culturels et sportifs. Le coût d'un effectif policier peut servir à payer un, deux ou trois travailleurs communautaires.

MONSIEUR PIERRE PRÉVOST

On doit prendre exemple sur certaines intégrations (CUM). Il a fallu une dizaine d'années pour réussir l'intégration.

QUESTION DE M^E LOUIS-PAUL ALLARD

La durée du mandat des élus par rapport à celui des policiers a-t-elle une influence sur l'établissement de liens dans les CSP?

MONSIEUR GILLES PLANTE

Oui, un corps policier peut avoir à composer avec un nouvel élu tous les quatre ans; cela peut représenter une contrainte.

QUESTION DE M^E LOUIS-PAUL ALLARD

Une formation serait-elle souhaitable pour les membres des CSP?

MONSIEUR GILLES PLANTE

Oui, les rencontres des CSP doivent avoir lieu assez souvent pour « garder le momentum ». Les policiers doivent être affectés à des tâches qui relèvent de leurs compétences.

MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN

La rotation des élus au CSP (ou à l'ensemble du conseil) devrait amener à penser à des outils pour conserver la mémoire institutionnelle. L'élu doit être rapidement formé et il doit pouvoir ensuite transmettre l'information qu'il a recueillie.

MONSIEUR RÉGIS FALARDEAU

La volonté d'en arriver à un processus continu passera par les normes et standards lorsqu'un acteur changera. Le sillon est déjà tracé; cela facilite le transfert de la compréhension.

REMARQUE DE M^E LOUIS-PAUL ALLARD

En définitive, on constate un partenariat en développement, une vision différente des acteurs et un dénominateur commun à cerner.

CONFÉRENCE :
LE PARTI PRIS DE LA RELATION

CONFÉRENCIERS :

MONSIEUR ROBERT ROY* (P. 32)

DOCTEUR EN ÉTHIQUE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, CHAIRE D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

MADAME FRANCE BEAULIEU

CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN
MEMBRE DU CSP DE SHAWINIGAN

CAPITAINE MARIO GRENIER

DIRECTEUR DE POSTE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN, SÛRETÉ DU QUÉBEC

MONSIEUR ROBERT ROY

Une vaste entreprise de modification de la structure policière est en cours depuis une dizaine d'années. Il faut régionaliser et concentrer la force policière.

Les problèmes de sécurité sont complexes. Ils ont des racines dans des problèmes sociaux, économiques et communautaires. De là l'importance de donner la parole à la société civile. La collaboration entre les élus et la police se cristallise par la mise en place des CSP, où une coopération assure l'amélioration de la sécurité des citoyens.

Collaborer est difficile. L'origine même du mot renvoie au concept de labeur, voire d'épreuve, pour produire des fruits. Son sens plus moderne implique la capitulation : céder sans défendre ses intérêts. Selon le climat de travail, on peut vouloir escamoter les différences ou alors les exacerber pour maintenir son opinion ou pour avoir raison. La collaboration suppose qu'il y a des différences, de là la difficulté à collaborer.

Un tiers très important manque au CSP, notamment en ce qui a trait au budget de la Sûreté et à l'impact financier pour les municipalités : le représentant du gouvernement provincial. Personne

à la table n'a de contrôle sur ces questions de budget. En conséquence, toute discussion sur ces sujets n'avancera pas le travail au sein des CSP.

La répression n'est pas uniquement le problème de la police, mais bien un travail de partenariat. Il faut du temps pour régler les questions complexes de sécurité; elles demandent une analyse en profondeur. Il faut faire des choix : faire moins, mais faire mieux. Il est aussi très important de pouvoir dire sur quoi on n'interviendra pas et d'expliquer pourquoi.

MADAME FRANCE BEAULIEU

Madame Beaulieu a connu l'avant-fusion, au début 1990, avec la « Police provinciale ». Ensuite, en 1997, la MRC Centre-de-la-Mauricie a vu l'émergence d'un corps de police régional, en place pendant cinq ans. L'entente équivalait à la Sûreté et produisait un service très adéquat. En 2002, sept municipalités ont fusionné, dont trois avaient leur service de police. Ensuite est venue l'intégration par la Sûreté du Québec.

On a dû composer avec beaucoup de perceptions de la part de la population, et avec une adaptation des policiers à la suite d'une fusion forcée. L'impression, dans les milieux urbains, que le territoire n'était pas couvert adéquatement faisait surface. Cependant, il s'agissait de la même couverture policière. Les milieux ruraux n'ont pas senti cette différence.

On a dû aviser la population qu'un changement était intervenu, mais que l'impact était minime. Le rôle des élus est de diffuser le message de changement, mais d'en souligner le caractère différent, les aspects positifs.

Afin de régler les problématiques liées aux milieux urbain et semi-urbain (vitesse, VTT, véhicules nautiques), on a mis en place une patrouille « multi » sur les cours d'eau et dans les sentiers de VTT, laquelle donne de bons résultats, est efficace et règle plusieurs problèmes.

En bref, il faut arriver à considérer la Sûreté du Québec comme un partenaire et tenir la population informée pour contribuer à son sentiment de sécurité. L'établissement d'un lien de confiance commence sur le terrain de golf...

Le partenariat ne se fait pas en un jour, mais il en vaut la peine!

CAPITAINE MARIO GRENIER

Policier depuis 28 ans, gestionnaire depuis 14 ans, le capitaine Grenier est à la MRC de Maskinongé depuis 1998. De cette période à aujourd'hui, il a travaillé avec quatre CSP différents. En 2005, les attentes envers la Sûreté étaient très élevées. Pourtant, l'intégration avait eu lieu deux ans et demi plus tôt.

À son CSP, après analyse des procès-verbaux, il a constaté qu'il manquait un élément-clé de réussite : un objectif commun. On a alors fait l'inventaire des principaux problèmes de sécurité publique sur l'ensemble du territoire de la MRC. Six nouveaux membres élus sont arrivés. Il régnait au CSP une atmosphère d'insécurité; il y avait beaucoup d'attentes. Il a expliqué le mandat du CSP, a écouté les autres, a établi un dialogue franc, dans le respect des autres, a évité les confrontations. Peu après, avec de nouvelles élections et un nouveau CSP, tout était à recommencer... On a ensuite connu une grande ouverture des élus; tous sont d'accord pour former une équipe à l'écoute et respectueuse. Il faut cultiver le plaisir de travailler ensemble.

MONSIEUR ROBERT ROY

Même si la collaboration est là, ce qui n'est pas toujours évident, et même si on dialogue, on n'arrive pas toujours au consensus. S'il y a des différends, des désaccords, on devrait idéalement s'entendre à l'avance sur la façon de les trancher et non attendre d'être en crise pour le faire.

La misère humaine est illimitée; les ressources humaines et les budgets sont limités. Donc, il faut apprendre à faire des choix, ne pas trop exiger. À vouloir faire trop, on n'arrive pas à régler, même la base. Il faut garder l'humilité de penser qu'on ne détient pas nécessairement la vérité. Si un désaccord survient, il faut demander les motifs de l'autre partie au lieu de lui prêter des intentions.

La situation doit-elle être changée ou on conserve le statu quo?

- Ne pas préjuger, rester impartial.
- Attendre d'avoir les éléments du problème.
- Faire une évaluation commune de la situation.
- Voir quels sont les moyens à prendre pour régler la situation.

CONFÉRENCE :
LE PARTI PRIS DE L'IMPLICATION DES ACTEURS

CONFÉRENCIERS :

MONSIEUR BENOÎT DUPONT, PH. D* (P. 38)

CRIMINOLOGUE

PROFESSEUR À L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CAPITAINE PIERRE CARDINAL

DIRECTEUR DU POSTE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE, SÛRETÉ DU QUÉBEC

MONSIEUR ROGER LAPOINTE

MAIRE DE MONT-SAINT-MICHEL

PRÉFET DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

PRÉSIDENT DU CSP

MONSIEUR BENOÎT DUPONT

Deux groupes principaux siègent aux CSP; deux rationalités : policière et politique. Des univers différents qui entraînent la difficulté, pour chacun des deux groupes, de comprendre les réalités quotidiennes de l'autre.

La rationalité politique est issue d'un processus démocratique, les élections. Le mandat politique ne se limite pas à maximiser la sécurité publique; c'est en fait une partie de leur mandat. Les citoyens sont exigeants, les médias sont omniprésents.

La rationalité policière – la police nationale : équilibre parfois difficile à obtenir entre les besoins locaux et les missions au niveau national.

Les policiers qui ont des missions répressives ont le devoir de garder le secret sur leur travail.

On doit changer les différences de rationalités en complémentarité.

Les élus sont des plates-formes de mobilisation des acteurs dans la communauté (travailleurs de rue, organismes communautaires, entreprises, acteurs privés). Les élus vont pouvoir faire des demandes; ils ont un rôle à jouer dans la prévention de la criminalité.

Trois dimensions permettront l'implication des acteurs :

1) Connaissance des partenaires

Le CSP est une plate-forme privilégiée pour apprivoiser les partenaires. La réalité du travail policier est différente de ce qu'on voit dans les films ou à la télé. Un faible lien existe entre le nombre de policiers et la criminalité objective. À moins de doubler ou de tripler le nombre de policiers, le fait d'en ajouter quelques-uns n'a pas d'impact. Parfois, le fait d'ajouter des policiers suscite une crainte chez la population, selon laquelle une plus grande présence policière indique une hausse de la criminalité.

La lourdeur bureaucratique du travail policier est due à un contrôle important. Leur travail est vérifié plusieurs fois, par plusieurs organismes. Cet aspect est cependant positif sur le plan de la protection des citoyens et de la transparence. Le côté négatif s'exprime par la lourdeur et la perte de flexibilité.

La police n'est pas la formule magique pour tous les problèmes d'incivilité. Les pouvoirs légaux sont relativement étendus, mais ils ne peuvent régler tous les problèmes très complexes de criminalité souvent causés par des facteurs socioéconomiques sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. Les CSP sont un forum privilégié; lors des réunions, les policiers peuvent communiquer les limites de leur travail aux élus. Les policiers ont aussi beaucoup à apprendre des CSP. Les directeurs de poste doivent accepter le fait qu'ils font partie désormais de l'environnement politique local et accepter cette responsabilité. Ils doivent prendre leur place. Ils vont devoir tenir compte de la rétroaction de la population.

2) La résolution des problèmes

Le CSP est un lieu privilégié, un lieu de concertation. Il faut mettre la priorité les problèmes les plus urgents. Dans les municipalités où la culture du partenariat n'est pas extrêmement développée, à l'inverse, on va mettre l'emphase sur des problèmes moins graves, plus faciles à résoudre pour enclencher une dynamique du partenariat. On va tenir compte de la culture, des relations entre la police et la population dans une région donnée. On doit prévoir une

méthode pour évaluer l'atteinte des objectifs, et cette méthode doit être autonome et neutre. Elle peut être mise en place par un organisme externe.

3) Le déroulement des CSP

Favoriser une préparation en amont, de quelques jours, pour permettre aux participants de bien connaître les données avant la rencontre. Une gestion du temps des rencontres est impérative; une sélection adéquate du président est essentielle.

Créer une mémoire organisationnelle en suivant les décisions (mise en œuvre et évaluation). Informer les policiers des postes des débats des CSP; ils doivent être au courant de ce qui s'y dit, à tout le moins pour ce qui les concerne.

CAPITAINE PIERRE CARDINAL

Il compte 31 ans de service comme policier, dont les 16 dernières années comme directeur de poste. Il a créé un comité consultatif dans sa MRC (élus, chambre de commerce, étudiants...), ce qui lui a permis de connaître les attentes de la population et de faire connaître la mission de la Sûreté. Lors de la mise en œuvre de l'entente de service, tout était en place pour instaurer la police de proximité.

Dès le départ, avec le CSP, l'objectif commun a été de se rapprocher des citoyens, de susciter leur participation, de contribuer au maintien d'un milieu de vie paisible et d'augmenter le sentiment de sécurité; bref, d'accroître leur satisfaction.

Un magazine, *Les policiers de la MRC d'Antoine-Labelle*, a été créé en partenariat avec un hebdo régional, les membres de la Sûreté, le préfet, le président du CSP et divers collaborateurs. La responsabilité de la Sûreté est de fournir des textes concernant le travail policier et des projets d'intérêt destinés à la population.

L'hebdo s'occupe de la mise en page, du graphisme, de la publicité et de la distribution dans la MRC. Il s'agit d'une publication gratuite, et les profits générés par la publicité sont remis à des organismes de charité locaux.

La revue remplit plusieurs missions : information, collecte de fonds, visibilité pour la Sûreté, et fait augmenter le sentiment de sécurité (Cisaille, recherche en forêt, groupe d'intervention,

enquêtes majeures, patrouille VTT et nautique, volet préventif, police communautaire – véhicule fourni par des partenaires sous la supervision de la MRC). L'Opération Sentinelle permet d'augmenter la sécurité dans les parcs et permet la patrouille dans les résidences vacantes pour plus de quatre jours, durant l'été. On a noté une diminution de plus de 25 % de la criminalité, particulièrement du vandalisme.

On note une implication sociale de l'ensemble du poste, des partenaires de la MRC et du CSP par une joute de balle bénéfique, un encan de bicyclettes, un tournoi de golf au profit du cégep, une clinique de sang et l'opération Nez-Rouge.

MONSIEUR ROGER LAPOINTE

La MRC d'Antoine-Labelle est une région rurale avec une ville centre, Mont-Laurier, qui compte 13 000 habitants, une petite ville, Rivière-Rouge, et 15 municipalités comptant entre 500 et 1 500 habitants. Le territoire est très étendu (160 km), de sorte que la question de la visibilité policière revient à l'ordre du jour à l'occasion.

Il est important que le lien se fasse entre les préoccupations des élus et celles de la police. Ce partenariat, qui est préconisé, se retrouve au sein du CSP, qui tient ses rencontres quatre ou cinq fois par année. L'ordre du jour se prépare conjointement. Les réunions se tiennent dans un climat de collaboration, avec une approche de résolution de problèmes. Une chimie positive s'est installée entre les intervenants. Les sujets habituellement examinés lors de ces rencontres sont les effectifs, la sécurité routière, les problèmes scolaires, les activités communautaires, les statistiques et les sujets d'actualité. La confiance et le respect sont autant d'éléments préalables au succès.

Le programme Sentinelle est efficace; on a noté une diminution de 25 % de la criminalité. Ce programme est financé par les municipalités concernées et est encadré par la Sûreté. Il permet en outre de former la relève (étudiants en sciences policières).

Le véhicule communautaire est un outil important de rapprochement entre les jeunes et la police. Le policier parrain vient rencontrer le conseil municipal pour discuter des problématiques locales et de solutions à apporter.

L'implication des policiers est impressionnante et permet d'instaurer un climat de confiance et de changer les perceptions du policier dans la population.

La complicité est un élément à privilégier. Les démarches conjuguées de la population, des élus de la MRC et de la police peuvent avoir un effet sur la sécurité.

Il est souhaitable de dissocier la question budgétaire de la collaboration qui doit s'établir entre les partenaires. Il s'agit de deux choses différentes; les ressources doivent être utilisées de façon efficiente.

En définitive, nous sommes fiers des relations qui ont été établies avec nos services policiers, bien qu'il y ait toujours place à l'amélioration. Il faut continuer!

ATELIER :
LE PARTI PRIS DE LA RELATION
LE PARTI PRIS DE L'IMPLICATION DES ACTEURS

Les pages qui suivent contiennent l'essentiel des échanges intervenus entre les participants au cours des travaux d'atelier. Ces travaux se sont déroulés le jeudi 9 novembre 2006 entre 13 h 00 et 17 h 00. Les thèmes des deux conférences de l'avant-midi, soit « Le parti pris de la relation » et « Le parti pris de l'implication des acteurs », ont été repris dans le cadre des travaux d'atelier.

La salle a été divisée en deux : en table ronde, les participants d'une moitié de la salle devaient répondre aux questions du thème 1, soit le parti pris de la relation. Les participants de la deuxième moitié de la salle répondaient aux questions du thème 2, le parti pris de l'implication.

Des rapporteurs ont résumé le contenu des discussions et ont présenté à l'assemblée une synthèse des travaux pour chacune des questions.

Le lecteur trouvera d'abord la liste des réponses recueillies à l'ensemble des tables, suivie des commentaires des panélistes.

THÈME 1
LE PARTI PRIS DE LA RELATION

Question 1 :

Quels sont les **principaux obstacles à l'atteinte d'une bonne collaboration** au sein de votre CSP?

Réponse :

- Difficulté à dégager une vision régionale
- Compréhension inégale des rôles et responsabilités de chacun
- Mauvaise connaissance du mandat du CSP
- Manque de communication
- Représentation inégale des municipalités au sein du CSP
- Divergence d'objectifs et d'intérêts
- Manque d'homogénéité des milieux représentés (rural vs urbain)
- Instabilité des membres des CSP

Question 2 :

Quelles sont les **forces de votre CSP** qui favorisent une bonne collaboration entre les membres?

Réponse :

- Ouverture d'esprit des membres
- Connaissance du territoire et sentiment d'appartenance au milieu
- Établissement de buts communs et d'une vision commune
- Reconnaissance de l'importance de chacun des membres
- Parrainage efficace
- Planification des actions régionales et locales
- Respect des ententes de service
- Implication du président du CSP

Question 3 :

Quels sont les **objectifs communs et divergents** des membres de votre CSP?

Réponse :

Objectifs communs	Divergences
<ul style="list-style-type: none">- Accroître le sentiment de sécurité- Satisfaire la clientèle- Offrir des services de qualité- Établir les priorités locales- Informer la population des actions- Maximiser les ressources	<ul style="list-style-type: none">- Intérêts locaux vs intérêts régionaux- Réaction ponctuelle vs planification- Demande des élus vs obligations de la SQ- Croyance populaire vs pouvoir réel de la SQ- Pouvoirs politiques locaux vs droits de réserve

Question 4 :

Comment peut-on **concilier les objectifs divergents** des membres de votre CSP?

Réponse :

- Clarifier le mandat et le rôle des membres du CSP
- Collaborer à l'élaboration des priorités et à la solution des problèmes
- Adapter les communications aux publics cibles (élus, membres de la SQ et citoyens)
- Cultiver une pensée régionale
- Établir un vrai dialogue basé sur le respect

THÈME 2
LE PARTI PRIS DE L'IMPLICATION

Question 1 :

Quels sont les **principaux obstacles à la pleine réalisation des objectifs** de votre CSP et quelles conditions peuvent être mises en place pour les surmonter?

Réponse :

Obstacles	Conditions
<ul style="list-style-type: none">- Méconnaissance du rôle des CSP- Absence d'une vision commune- Absence d'indicateurs de résultats ou imprécision à cet égard- Représentativité inégale des villes	<ul style="list-style-type: none">- Clarifier les rôles et les attentes (guides, forums régionaux, échanges, parrainage)- Établir les vraies priorités à partir d'une démarche conjointe- Assurer une communication de qualité, régulière et adaptée- Changer d'endroit pour les rencontres du CSP afin de favoriser l'implication des élus non membres

Question 2 :

Malgré la non-représentation de certaines municipalités au sein de votre CSP, comment votre CSP peut-il **représenter équitablement** l'ensemble des municipalités?

Réponse :

- Clarification des rôles et responsabilités des CSP
- Amélioration des communications à l'ensemble des maires
 - o Agent multiplicateur pour diffuser l'information
 - o Inviter des maires non représentés aux rencontres
 - o Présenter le compte rendu des rencontres des CSP lors des réunions du conseil des maires des MRC
 - o Favoriser le parrainage

Question 3 :

Comment votre CSP a-t-il contribué ou peut-il **contribuer davantage à résoudre les problèmes de criminalité et d'incivilité** (désordre) dans votre MRC?

Réponse :

- Appliquer une approche de résolution de problèmes
 - o Établir un bon diagnostic et des priorités d'action claires
 - o Choisir et impliquer des collaborateurs
 - o Mettre de l'avant des solutions novatrices et adaptées
 - o Miser sur le parrainage
- S'approprier les outils conçus par la SQ et les partenaires
- Faire un suivi des actions en définissant des indicateurs de performance
- Recourir au pouvoir de recommandation du CSP

Question 4 :

Quelles sont les **ressources de votre MRC** pouvant être mises à contribution pour favoriser l'amélioration de la sécurité publique?

Réponse :

- Services municipaux
- Ressources gouvernementales
- Services et programmes élaborés par la SQ
- Ressources communautaires et socioéconomiques
- Médias d'information
- Réseautage entre les CSP

COMMENTAIRES DES PANÉLISTES SUR L'ATELIER

MONSIEUR ROBERT ROY

Il faut situer la question du contrôle de la police dans un contexte historique. Dans les années 60, une lutte contre la corruption a été menée dans les milieux policiers parce que le contrôle des élus sur la police avait amené des abus. L'autonomie de la police est devenue une préoccupation majeure – rendre la police autonome de la politique. En contrepartie, le regard de la société civile a été coupé du travail de la police. L'avènement des CSP fait partie de ce désir de redonner à la société civile un regard sur le travail policier.

Cependant, pour les policiers, il s'agit d'un exercice difficile. La culture policière exige de garder ses distances par rapport au politique, le partenariat exige de collaborer. Il s'agit d'un nouveau défi!

Il y a de nombreuses années que la structure des CSP est en place, presque neuf ans. Ce qui ressort des ateliers, étonnamment, c'est la nécessité de comprendre le mandat, et de comprendre le partenaire après neuf ans de cohabitation. Deux entités, deux solitudes.

Il est positif d'entendre le désir de comprendre l'autre, de vouloir créer des relations respectueuses. Si un partenaire affirme quelque chose, c'est qu'il a des motifs de le faire. On présume que les partenaires connaissent leur métier, leur région. Le partage d'expertise est important.

Pour prendre des décisions éclairées, pour partager et avoir le meilleur portrait de la situation, il faut établir le dialogue. Le dialogue est un défi difficile et, pour réussir, on doit avoir l'humilité de montrer ses forces et ses faiblesses. Il s'agit d'une ouverture nécessaire, qui se construit peu à peu, avec la confiance.

MADAME FRANCE BEAULIEU

On doit souligner l'importance de la communication, d'une bonne diffusion de l'information par l'entremise des médias régionaux et de l'Internet. On doit communiquer avec les citoyens pour les informer du travail de la Sûreté. Cela permet d'améliorer la perception qu'ont les citoyens de la police.

CAPITAINE PIERRE CARDINAL

Les participants ont dégagé cinq grands points :

- L'écoute attentive
- Le dialogue franc
- Le respect des autres
- Le partenariat
- La création d'un lien de confiance

Le respect mutuel entre les policiers et les élus améliore le partenariat, démontre le professionnalisme, rend davantage service à la population et augmente ainsi le sentiment de sécurité.

MONSIEUR BENOÎT DUPONT

On remarque l'importance de la communication, le changement dans les relations entre les citoyens et la police.

On observait auparavant des relations verticales, alors qu'aujourd'hui on constate des relations horizontales. Les citoyens s'occupent davantage des affaires de la municipalité, posent des questions, s'attendent à recevoir des réponses. Ils cherchent à établir une proximité avec l'institution qui assure leur sécurité. On rapporte que 83 % des citoyens sont satisfaits de la police et lui font confiance. Le CSP est un instrument précieux qui est en partie à l'origine de ce résultat.

Des travaux des ateliers, monsieur Dupont constate trois éléments :

Premièrement, une chose qui n'apparaît pas dans les discussions : la dimension organisationnelle, ce que peuvent faire les CSP en tant que structures composées d'acteurs organisationnels qui peuvent faire ensemble un peu de répression. C'est un autre facteur de réussite des CSP : les talents des participants et les affinités qui les unissent.

Deuxièmement, le manque de méthodologie de fonctionnement des CSP. Le temps est venu d'améliorer le fonctionnement des CSP et de s'assurer que des programmes complets se mettent en branle, en partenariat. On doit établir des priorités, compter avec les ressources

disponibles, évaluer les résultats et, finalement, créer un outil de transmission des meilleures pratiques.

Troisièmement, la convergence des constats. On note l'importance de la confiance, la difficulté de l'établir et de la maintenir. C'est un point encourageant, un point de départ, une contribution démocratique des CSP à la production de sécurité.

VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

**CONFÉRENCE :
LE PARTI PRIS DE LA QUALITÉ ET DE L'INNOVATION**

CONFÉRENCIERS :

CAPITAINE LOUIS PELLETIER* (P. 59)

DIRECTION DU SOUTIEN À LA GENDARMERIE, SÛRETÉ DU QUÉBEC

CAPITAINE CLAUDE LONGTIN* (P. 55)

DIRECTION DU SOUTIEN À LA GENDARMERIE, SÛRETÉ DU QUÉBEC

MONSIEUR JEAN LANGEVIN

CONSEILLER AUX POLITIQUES, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

MONSIEUR ROBERT LAVERTUE * (ANNEXE 4)

CONSEILLER EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ À LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

REPRÉSENTANT POUR LE COMPTE DE L'INSTITUT NATIONAL EN SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ)

CAPITAINE LOUIS PELLETIER

Un questionnaire élaboré, présenté aux dix districts (bureaux de la surveillance du territoire) et combiné avec des entrevues, a permis de déterminer les forces et les faiblesses quant aux orientations en matière de sécurité routière pour tous les districts.

Quelques grands constats ont mené à de nouvelles orientations :

- On privilégie un contact plus serré et un partage des données avec le ministère des Transports (MTQ) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin de permettre aux directeurs de poste d'obtenir un portrait de la sécurité routière sur leur territoire;

- Sur le plan des effectifs, une somme a été versée depuis la mi-octobre pour des opérations spéciales;
- Le soutien des unités d'urgence Est et Ouest dans les opérations de sécurité routière est acquis;
- La sécurité routière est aussi l'affaire de plusieurs autres organismes tels que Contrôle routier Québec, le MTQ, la SAAQ et différents organismes publics ou privés.

Des neuf actions qui ont été mises de l'avant, on note les travaux du Comité d'analyse et d'intervention en sécurité routière, qui regroupe des experts, un reconstitutionniste en scènes d'accidents de la Sûreté, ainsi que des représentants de l'Association des policiers du Québec (ADPQ) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Ce comité se penche sur les causes de collisions majeures (au moins un mort ou un blessé grave), et à cet égard, un constat émerge : les accidents sont causés par :

- l'inattention et la distraction;
- la vitesse;
- le défaut de céder le passage;
- les capacités affaiblies par l'alcool ou la drogue;
- la fatigue ou un malaise soudain.

Quant à l'action 3, le capitaine Pelletier précise que la Direction des mesures d'urgence de la Sûreté du Québec, qui a un mandat de recherche et de sauvetage, d'intervention en mesures d'urgence et en rétablissement de l'ordre, fournira des effectifs lorsque ses policiers ne seront pas en situation d'intervention. Ce soutien se matérialisera lors d'interventions tactiques en sécurité routière.

L'action 5 se traduit par la sollicitation de l'aide des médias pour diffuser certains messages, par exemple lors de campagnes de sensibilisation touchant les piétons, la lutte contre l'alcool au volant ou le port de la ceinture de sécurité.

Pour illustrer l'action 7, on cite en exemple l'Estrie, où se tient un projet de capteurs de température dans la chaussée qui permettent de déterminer un changement d'adhérence sur la chaussée. Ce projet est mené par le MTQ.

CAPITAINE CLAUDE LONGTIN

Le capitaine Longtin rappelle les cinq fondements de la police de proximité :

- Une présence policière familière
- Un service de qualité
- Une approche de résolution de problèmes
- Une consultation de la clientèle
- Le partenariat

Le concept de police de proximité part de la tête de la Sûreté, au bureau du directeur général, et descend vers les patrouilleurs. L'implantation doit se faire dans le respect des gestionnaires en place et des particularités locales et régionales.

Les 21 normes sont établies sur une base annuelle et sont indépendantes; il s'agit d'un cycle continu et évolutif de gestion. Il est possible d'en ajouter ou d'en retirer. Ces normes sont essentielles à un bon départ du concept de police de proximité, et elles représentent des objectifs à atteindre.

MONSIEUR JEAN LANGEVIN

L'UMQ a pour mission de contribuer au progrès et à la promotion de municipalités démocratiques, dynamiques et performantes, dédiées au mieux-être des citoyens. La formation est l'un des instruments importants de développement des connaissances, du statut et du rôle stratégique de l'élu local.

La mise sur pied du service de formation s'est arrimée à la nouvelle structure de gouvernance de l'UMQ, en place depuis le début de l'année 2004, afin de susciter l'interdépendance entre les réflexions des uns et les actions des autres.

Le service vise à offrir de la formation continue portant sur les grands enjeux de l'actualité municipale, et ce, afin d'assurer un soutien efficace et pertinent ainsi que le développement des organisations municipales et de leurs représentants.

L'UMQ s'engage dans la sécurité des milieux en reconnaissant la sécurité comme un élément clé pour la qualité de vie et le développement durable de la municipalité. La sécurité et le sentiment de sécurité sont l'affaire de tous au sein de la collectivité. Les élus doivent mettre en

place un mécanisme de concertation regroupant l'ensemble des partenaires locaux, soutenir la coordination de ses activités, et faire de la sécurité un élément de leur planification stratégique.

Les élus doivent également élaborer une politique municipale de sécurité et de prévention, en complémentarité avec les autres politiques municipales, et tenir compte du volet sécurité dans tous les projets soumis au conseil municipal. De plus, la mise en œuvre d'une approche de police communautaire ou de police de proximité est recommandée.

Une étude de l'UMQ portant sur l'organisation policière dans les municipalités (avril 2005) a révélé une satisfaction quant à l'atténuation de la fragmentation policière et à la lutte contre la criminalité. Cependant, on note une insatisfaction concernant la consolidation de la présence de la Sûreté sur l'ensemble du territoire, la répartition des ressources policières adaptée aux besoins de chaque municipalité et l'assurance de l'uniformité dans la qualité des services policiers.

Comme solution à ces irritants, un groupe de travail composé de représentants du MSP, de la Sûreté, de l'UMQ et de la FQM a été formé. Ce comité va se pencher sur la question de la présence et de la visibilité policières, sur le maintien des effectifs et sur les sommes payables par les municipalités. De plus, le nouveau Conseil permanent sur les services policiers du Québec se fera entendre au ministère de la Sécurité publique.

La formation de l'UMQ, fondée sur une approche reconnue et éprouvée, permettra d'outiller le milieu municipal pour faire des municipalités des milieux de vie plus sûrs, prévenir la criminalité par la concertation et le partenariat élus-policiers et, finalement, instaurer une vision et une stratégie communes. La trousse *La clé pour des municipalités plus sûres*, de la Fondation Docteur Philippe-Pinel, précise les objectifs et les rôles de la municipalité quant aux questions de sécurité et offre un outil pratique en soutien à l'action des municipalités. Cette formation d'une journée sera offerte à tous les CSP dès l'hiver 2007.

MONSIEUR ROBERT LAVERTUE

La trousse ministérielle, lancée en 2001, vise la réalisation d'un diagnostic de sécurité dans les milieux municipaux. Cette démarche permet à un milieu municipal de déterminer quels sont les problèmes de sécurité et de criminalité les plus importants sur son territoire et d'élaborer un plan d'action visant à prévenir ces problèmes de façon durable.

Les municipalités et les MRC ont une connaissance intime du territoire et du milieu, et elles connaissent les préoccupations des citoyens. Cet exercice doit aussi être pris en charge par une autorité légitime capable de soutenir la démarche dans son ensemble. Les municipalités et les MRC ne peuvent agir seules; elles doivent susciter un partenariat et la collaboration autour de cette démarche pour la mener à terme. On doit faire l'inventaire des principaux partenaires du milieu qui sont concernés par la sécurité publique. Cette entreprise doit de plus s'appuyer sur une démarche structurée des interventions préventives.

Une démarche structurée comporte trois étapes :

- La mobilisation
- Le diagnostic
- L'action

Les étapes de réalisation d'un diagnostic :

- Dresser le portrait général du territoire
- Dresser le portrait des problèmes de sécurité
 - Identifier les problèmes de criminalité
 - Évaluer les désordres et incivilités
 - Évaluer le sentiment de sécurité
 - Évaluer les services
- Dresser le portrait de vulnérabilité du milieu
- Faire la synthèse des portraits réalisés
- Valider les résultats du diagnostic auprès des partenaires ou de la population

La trousse ministérielle ne propose pas une recette absolue. Elle sert à réaliser une étape d'une démarche qui se concrétise dans un contexte favorable et par une gestion appropriée.

Pour plus de détails, on consultera le site :

www.msp.gouv.qc.ca/prevention/ , plus particulièrement la Politique ministérielle en prévention de la criminalité sous la rubrique Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

ALLOCUTION DE MONSIEUR MARK CRISPEL

COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, CHEF DE LA ZONE DE SINT-PIETERS-LEEUV, BELGIQUE

Chères excellences, chers collègues, mesdames et messieurs,

En premier lieu, je voudrais remercier les collègues de la Sûreté du Québec pour leur invitation, qui me permet aujourd'hui de venir faire un discours.

Le fait de venir faire ici une allocution est, pour notre zone de police ainsi que pour notre commune, tout un honneur et souligne encore une fois l'accord de coopération entre notre zone de police et la Sûreté du Québec. Nous sommes convaincus que la Sûreté, qui fait preuve d'un dynamisme professionnel et d'une gestion moderne, peut nous inspirer.

En premier lieu, je voudrais vous initier à notre zone de police. Pour documenter cette initiation, nous avons apporté un DVD que vous pouvez consulter pendant cette introduction.

Le slogan de notre zone est « Votre sécurité est notre priorité ». Nous voulons être un corps qui veut mettre tout en œuvre afin d'harmoniser son service aux besoins et attentes des intéressés ou des actionnaires. Qui sont ces derniers? Je le préciserai plus tard.

Je ne veux pas dissenter longuement au sujet de l'organisation de la police intégrée en Belgique, car cela nous mènerait bien trop loin. Je peux cependant vous raconter que le paysage policier a changé de manière drastique à la suite d'importants faits de société.

À côté d'une police fédérale, qui répond aux besoins policiers subsidiaires et spécialisés, il existe 196 zones de police qui répondent aux besoins de la police de proximité de base. Les 196 zones bénéficient, dans les cas de zones comprenant plusieurs communes, d'une responsabilité civile et, dans le cas d'une zone uncommunale, d'une quasi-responsabilité civile.

Les attentes des intéressés sont traduites en fonctionnalités. N'oublions pas que, lors de la préparation de la réforme de police, quatorze fonctionnalités furent élaborées pour les zones de police.

La fonction de base de la police comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire qui sont nécessaires à la gestion de phénomènes locaux, ainsi que des événements d'ordre public se produisant sur le territoire de la zone. Cette fonction comprend l'enquête judiciaire et l'exécution de missions de nature fédérale qui doivent être effectuées par la police locale.

Les fonctionnalités sont subdivisées en tenant compte de leurs finalités :

- Fonction direction et gestion
- Appui
- Accueil; être ouvert jour et nuit
- Intervention; avoir de façon permanente une patrouille
- Police de proximité (inspecteur de quartier) 1/4 000
- Projets de sécurité locale 5 % de notre capacité
- Recherche et enquête locale 7 % de notre capacité
- Maintien de l'ordre
- Missions de nature fédérale
- Aide policière aux victimes
- Police de la circulation routière
- Famille-Jeunesse
- Formation continue

Je voudrais également préciser que je suis un chef de corps d'une zone uncommunale de police. Dans notre cas, il s'agit de la commune de Sint-Pieters-Leeuw, située au sud-ouest de la région Bruxelles-Capitale.

Ce qui est unique, dans notre structure d'organisation, c'est que pour les zones de police locale, il existe une implantation administrative. Des responsabilités directes peuvent être prises par nos autorités administratives, et même au niveau de la police administrative, il existe une hiérarchie.

Notre zone de police est au service de plus de 30 000 habitants, et elle est pour une partie urbanisée et pour la plus grande partie encore rurale. Nous connaissons les problèmes de sécurité que connaît une ville, même s'ils sont moins fréquents. Cependant, nous sommes

confrontés à des vols à main armée, à des problèmes de circulation, et à des problèmes de drogue et de *steaming* (taxage).

Je voudrais encore illustrer notre réalité avec quelques chiffres. Notre zone comprend 56 policiers et reçoit le soutien d'un cadre administratif de 9 personnes. Chaque jour, nous recevons en moyenne 21 appels et effectuons en moyenne 14 interventions.

En 2005, nous avons dressé 2 929 procès-verbaux en matière judiciaire et traité 7 672 dossiers du Parquet. En matière de sécurité routière, 7 582 procès-verbaux furent dressés, dont 5 242 concernant des infractions de vitesse. Nous avons constaté 349 accidents de circulation sur le territoire de notre zone.

Les policiers de Sint-Pieters-Leeuw ont effectué, en 2005, 94 arrestations judiciaires et 99 arrestations administratives; 69 personnes ont été mises à la disposition du Parquet; 37 enquêtes en matière de téléphonie ont été effectuées, ce qui nous mena à l'identification de 40 suspects inconnus et receleurs.

Nous avons effectué 19 enquêtes financières et, dans le cadre de la Charte du milieu, 7 garages ont été contrôlés par nos services. La recherche locale, qui assure un rôle de garde et qui est donc de service de jour comme de nuit, a été appelée 25 fois. Également, l'aide aux victimes est offerte de manière interzonale.

Les policiers cyclistes, comme les années précédentes, étaient présents lors des marchés annuels et de la Fête des seniors.

En 2005, 4 554 heures ont été investies dans des formations diverses. Cela représente 4,63 % de notre temps alloué.

Qui sont les actionnaires de la police?

En réponse à la question « Qui sont les actionnaires intéressés? », nous devons nous reporter à la circulaire CP1 où l'on parle des « sept indispensables ». Le CP2 nous donne des renseignements concernant le *EFQM-Police Belgium* et aussi à propos des partenaires de la police.

Selon la philosophie de *community policing* (police communautaire), les sept indispensables sont :

- L'organisation policière en elle-même et les autres composantes de la police intégrée
- Le quartier
- Les entreprises
- Les organisations, groupements et institutions
- Le service communal
- Le ministre public
- Les médias

Pour le modèle de développement de l'organisation (EFQM), il y a quatre domaines de résultats :

- Les collaborateurs de la zone
- Les fournisseurs et les clients
- La société
- Les gestionnaires et les financiers

En voyant ces deux listes, des voix critiques peuvent dire qu'avec la culture de *community policing* et le modèle EFQM, les partenaires ou les actionnaires nous dirigent. Ce n'est certes pas à eux de déterminer notre stratégie. Des résultats d'enquêtes sont de bons conseils, mais de mauvais directeurs. L'actionnaire, par exemple la presse ou les entreprises, ne peut pas se trouver aux commandes ou dans le cockpit.

Par exemple, la police ne peut pas mettre au point une stratégie organisatrice efficace si elle ne connaît pas à fond les attentes, les besoins, les exigences de ses actionnaires.

Par contre, si on se laissait trop mener par les attentes et besoins de nos partenaires, cela nous mènerait à brève échéance dans une impasse. C'est justement à cause des desiderata des clients que les voitures se ressemblent à la longue, que les services des différentes banques se confondent et que, par exemple, les savons de deux supermarchés différents sont fabriqués dans la même usine.

D'un côté, la police doit s'orienter vers le marché : générer une puissance portante. Elle sait faire cela, quand elle réagit de façon efficiente sur les besoins et les nécessités de ses actionnaires.

D'autre part, nous devons nous orienter vers une stratégie à long terme; poursuivre la continuité et ajouter du *know how* et des compétences afin d'exploiter maximalement de nouvelles opportunités. Ceci peut être effectué en laissant congruer nos moyens (personnels, matériels...) avec les demandes et les exigences de notre environnement. Le défi pour la police, et cela est inhérent à la culture de *community policing*, est de voler avec un parachute ouvert vers le futur.

La mesure dans laquelle la police est capable d'augmenter la qualité de son service, ou bien la perception de la qualité, permettra à cette police de se distinguer de ses concurrents. Pour cela, nous devons développer des méthodes de *scannings* différenciées et détaillées relatives aux besoins et exigences de nos actionnaires. Ceci avec le but de livrer un service sur mesure à des intéressés bien définis.

En fait, par cette méthode, nous aboutissons à une *community policing*, une police de proximité qui agit en profondeur dans la société. Dans notre zone, nous voulons obtenir cette culture et cette façon de travailler par différentes méthodes. Quelques exemples, certainement non limitatifs :

- En signant des protocoles de maintien à long terme avec les services de transports communs;
- Par le projet de médiations de voisinage en *partnership* avec le juge de paix, la province du Brabant Flamand et le service social de la commune de Sint-Pieters-Leeuw;
- En offrant des leçons préventives sur la sécurité routière à tous les élèves de 11 et 12 ans de notre zone. Nous nous sommes même spécialisés dans des cours pour jeunes handicapés;
- En signant une charte d'environnement avec la Chambre de commerce de Hal-Vilvord; en s'engageant dans un nouveau projet *eco driving*; en achetant un arbre avec les ventes de notre papier récupéré;
- Par le réseau d'informations avec les commerçants de notre zone;
- Par le système de rapportage opérationnel et financier devant le Conseil de sécurité de notre zone, le Collège des Bourgmestre et Échevins, et devant le Conseil communal;

- Par des enquêtes chez le personnel de la zone sur sa satisfaction à l'égard de notre zone dans sa qualité d'employeur;
- Par une gestion différenciée de son personnel; des volontaires, des sans-emploi, la sécurité privée, les militaires ne sont plus des inconnus pour la police;
- En prenant part à plus de cinquante groupes de concertation, réunions, conseils, etc. Par le plan de communications qui existe dans notre zone, nous suivons par conséquent nos activités dans ces réunions;
- En attribuant des policiers de contact à des matières administratives ou judiciaires ou à des organisations. On peut parler de *key-manager* ou de *single person of contact*;
- En publiant chaque mois un article sur nos activités dans un hebdomadaire de la commune;
- En mettant en place un système d'audit interne;
- En élaborant un plan de sécurité zonale conforme au modèle EFQM Police Belgium.

Quel est le rôle de nos autorités administratives?

L'article 1 de la Loi sur la fonction de police stipule que les officiers de police effectuent leurs tâches sous l'autorité et la responsabilité de nos autorités désignées par la Loi. Théoriquement, cet article est juste, mais les autorités, dans ce cas les autorités administratives, ont des intérêts politiques qui dépassent ceux de la police. Pour nos autorités, la volonté des majorités ou des minorités est extrêmement importante. La police doit rester neutre. Cela ne veut pas dire que la police ou une organisation publique sait travailler sur soi-même ou n'est pas attachée à des cycles politico-électorales.

Dans le cas où les pouvoirs politiques se maintiennent dans la prochaine législature, les activités stratégiques de la police doivent augmenter; le lobbying croît en importance et, en plus, les politiciens ont tendance à accomplir leurs promesses électorales.

Dans l'éventualité où un jeu de chaises électorales aurait lieu, il faudrait diminuer les activités stratégiques. L'organisation publique prend dans ce cas un peu de réserve sur ces initiatives et se consacre davantage sur ses activités opérationnelles.

Vous le voyez, la gestion d'un service public est différente de la gestion d'une entreprise privée. La police ne peut pas se permettre de suivre son propre petit bonhomme de chemin puisqu'il

n'existe pas un moyen uniforme et standardisé de mesurer l'effectivité et l'efficacité du travail de police.

Opérationnellement, la police ne dépend pas de ces principes, et pour mesurer ou déterminer les tâches de police, les instruments ne sont pas encore mis au point. La seule garantie pour le succès est le soutien des autorités d'aujourd'hui et à venir, et ce soutien se maintiendra si la police, aussi bien pour le contenu de ses emplois que pour l'exécution de ses tâches, reçoit l'appui et l'accord d'une coalition assez forte de joueurs sociaux.

Dans la structure sociale d'une communauté ou d'une société, la police peut créer ce support social en combinant trois stratégies :

- Créer des relations avec ses autorités et les parties politiques;
- Créer des relations avec ses actionnaires; parfois nous parlons de *stakeholder management*;
- Créer des relations avec la presse et les médias.

Pour conclure, je veux dire que notre zone a des liens favorisés avec ses mandataires. Voici quelques exemples :

- Chaque lundi, le chef de corps (de police) assiste à une réunion avec le Conseil exécutif de la commune;
- Chaque mois, le chef de corps vient défendre ses dossiers policiers au Conseil communal;
- La zone de police est invitée à participer aux séminaires communaux;
- Le chef de corps participe à la réunion des cadres administratifs de la commune;
- Une Commission communale sur la sécurité intégrée et intégrale a été créée;
- La police a donné des cours sur la police de proximité aux cadres administratifs de la commune;
- Nous avons un chapitre dans les plans de gestion de la commune;
- Nous invitons tous nos élus exécutifs aux conférences de presse que la police donne;
- Nous participons aux commissions de mobilité, de finances, de seniors, de familles;
- À chaque législature, les élus sont invités, en petites délégations, à participer à une opération de police dans un cadre de police administrative.

Tactiquement, la détermination de nos tâches se constitue dans un processus interactif entre la police et ces autorités. Ceci se passe dans notre zone lors des réunions du Conseil de sécurité.

Avant que la police entame cette concertation, elle doit avoir une vue claire des attentes de ses actionnaires. Quels sont leurs intérêts? Quelles sont les responsabilités de la police envers ses actionnaires? Et quelles stratégies la police doit-elle mettre en place pour être à la hauteur des attentes formulées?

**CONFÉRENCE :
DE LA VISION COMMUNE AUX ACTIONS COMMUNES. CETTE VISION ET CES ACTIONS AURONT-ELLES
DES COMPOSANTES ÉTHIQUES AUX CONSÉQUENCES PRATIQUES?**

PANÉLISTES :

MONSIEUR PIERRE PRÉVOST

CONSULTANT EN ANALYSE STRATÉGIQUE ET AFFAIRES GOUVERNEMENTALES – PIERRE PRÉVOST
CONSEIL INC.

MONSIEUR GILLES PLANTE

MAIRE DE LA VILLE DE MCMASTERVILLE, PRÉFET DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)

MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN

MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE, VICE-PRÉFET DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES ET
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (UMQ)

MONSIEUR RÉGIS FALARDEAU

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, GRANDE FONCTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE DE LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC

MONSIEUR PIERRE PRÉVOST

Monsieur Prévost se dit impressionné par la vigueur des débats, par le continuum. Les choses vont bien une fois qu'on a passé à travers les changements de structure, c'est-à-dire après trois ou quatre ans.

On doit ensuite analyser, comprendre, s'entendre sur la nature des changements qu'on va faire dans nos organisations. Une période de stabilité, permettant l'adaptation, est nécessaire pour réussir le changement.

Deux constats émergent : les parties cherchent à s'appropriier les outils de la réforme, notamment par l'avènement des CSP. Du côté de la Sûreté, on considère le monde municipal comme un multiplicateur de la réussite de ses actions et de l'atteinte de ses objectifs. Du côté des municipalités, on s'approprie davantage la réforme policière. On tente d'éviter de voir seulement une facture, et de concentrer plutôt l'ensemble des projets et des objectifs locaux et régionaux en matière de sécurité publique.

On remarque un dynamisme et une clarification des rôles des acteurs et des outils à notre disposition.

MONSIEUR GILLES PLANTE

Monsieur Plante est satisfait de la qualité des débats et des contenus. Il souligne que, parmi les rapporteurs d'atelier, quatre sur huit sont des policiers. Cela prouve que la mentalité de la Sûreté a changé de façon draconienne.

Beaucoup de jeunes officiers sont en poste, ce qui compense le vieillissement et la résistance au changement de certains policiers. Ils sont un canal privilégié entre les élus et le CSP.

On souligne l'établissement d'un lien de confiance et l'instauration d'une culture de pensée régionale. L'ouverture qui existe entre les différents corps policiers lorsqu'ils se côtoient régulièrement est très positive.

Une façon de dissiper les disparités entre les régions est de s'assurer de respecter les différences entre les CSP des milieux rural et urbain.

Nous espérons que ces réflexions ne sont pas que des vœux pieux. Les deux unions (FQM et UMQ) seront aux aguets et ramèneront les gens à l'ordre, le cas échéant.

MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN

Quelques mots ressortent constamment : respect du partenaire, écoute, dialogue, vision commune. Ce sont les éléments de base de toute relation, de tout partenariat, lorsqu'on recherche le succès.

Un autre facteur de réussite est que les gens doivent mettre de côté les intérêts corporatifs ou politiques pour placer la qualité du service au citoyen au centre de leurs préoccupations.

MONSIEUR RÉGIS FALARDEAU

Monsieur Falardeau se déclare très satisfait de la qualité des débats et de la volonté qu'il remarque chez les participants de mettre de côté leurs problèmes personnels.

Le CSP est-il client ou partenaire de la Sûreté du Québec? À la lumière des débats, la réponse est la volonté des parties d'être d'abord des partenaires. La notion de client est cependant toujours présente. La Sûreté, contrairement aux autres services de police municipaux, ne fait pas partie des services municipaux tels que les travaux publics, l'urbanisme, etc. Les élus peuvent donc prendre du recul et critiquer la Sûreté, tandis qu'ils peuvent difficilement critiquer leur propre service d'urbanisme.

À la Sûreté, tout est mis en œuvre pour donner satisfaction. Certains élus ou directeurs généraux ont parlé de la Sûreté en disant « mon service de police ». C'est rassurant et cela fait preuve d'ouverture.

Les statistiques se rapportant à la criminalité sont la priorité policière. Cependant, les incivilités doivent être rapportées par le citoyen et on doit en tenir compte pour arriver à un équilibre dans la façon de rendre les services.

À la Sûreté, l'ensemble des gestionnaires a un devoir : tenir compte de l'aspect politique des choses. Avoir le sens politique, c'est avoir la capacité de comprendre et d'intégrer dans sa réflexion, dans la lecture de son environnement, des enjeux politiques. C'est aussi prendre des décisions qui collent à la réalité des citoyens et des municipalités desservies.

L'objectif commun est d'accroître le sentiment de sécurité des citoyens. Il est important d'établir des objectifs, de maximiser les ressources, de trouver un juste équilibre entre les priorités policières et les préoccupations des citoyens. Le CSP doit adopter une vision régionale qui permet des échanges et des débats fructueux. Il doit privilégier une façon de voir les choses qui permet d'obtenir des résultats comme on en a eu durant ce forum.

Le directeur général et les membres de l'État-major ont rencontré chacun des directeurs de poste le 12 octobre dernier. Ils ont signifié leurs attentes aux gestionnaires policiers et civils de première ligne, qui sont la vitrine de la Sûreté. Tous les gestes sont importants pour bien livrer la marchandise.

Les discussions qui ont animé ce forum nous ont permis de créer une zone de gouvernance bien définie par les partenaires, une zone ayant des contours plus précis et marquée par le respect, la confiance mutuelle, une communication fluide, claire et bilatérale, une culture de pensée régionale, des rôles et des responsabilités bien définis et, surtout, un objectif commun : celui de travailler sur les vraies priorités afin d'améliorer le sentiment de sécurité des citoyens du Québec.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

MONSIEUR YVES PRUD'HOMME, maire de Saint-Roch-de-l'Achigan, ancien policier et responsable syndical

Monsieur Prud'homme a toujours pensé qu'un véritable partenariat devait exister. Pour ce faire, les préalables sont des rapports d'égalité, un dialogue franc et direct, des objectifs, un respect mutuel et un climat de confiance. Les objectifs doivent être réalisables et mesurables.

Le fait de composer avec des intérêts et des besoins divergents limite le partenariat.

Ce colloque lui a permis d'apprendre le vrai rôle d'un CSP et de constater qu'il reste du travail à faire.

Comment répartir les effectifs entre les municipalités pour assurer un bon service et couvrir la criminalité de certaines localités? Monsieur Prud'homme suggère la tenue de forums régionaux pour échanger et propose qu'un plus grand nombre d'élus participent à ces rencontres.

MONSIEUR MARTIAL LÉVESQUE, président du CSP de la MRC de Sept-Rivières

Monsieur Lévesque compare la Sûreté à un énorme paquebot semblable au *Titanic* en ce sens qu'il est difficile de la faire changer de cap. L'ensemble de l'équipage et des passagers sont des membres de la Sûreté, et les membres du CSP se retrouvent en haut du mât à surveiller les icebergs que sont les citoyens avec leurs opinions et jugements sur la sécurité.

Monsieur Lévesque, au nom des membres des CSP, avise la haute direction de la Sûreté du danger que seulement 30 % des changements réussissent. La Sûreté a tout intérêt à écouter les élus. Il suggère d'inculquer un peu de sang bleu aux directeurs de poste; les policiers municipaux faisaient un excellent travail en prévention, et il y a lieu de s'en inspirer.

Le ministère de la Sécurité publique est sourd aux revendications des deux fédérations (FQM et UMQ).

Les membres des CSP devraient organiser une rencontre, sans les membres policiers, afin de discuter des relations avec la Sûreté ainsi que des problèmes rencontrés ailleurs et des solutions adoptées, pour éviter de réinventer la roue. Le chef de poste pourrait être présent une fois par semaine, avec les fonctionnaires municipaux, et présent aux tables communautaires.

Un point positif a été soulevé, soit la négociation, pour le nouveau contrat collectif, d'éléments novateurs pour faciliter la prestation de travail.

MONSIEUR JULIEN BOISVERT, président du CSP de La Tuque

Monsieur Boisvert fait partie d'un CSP depuis huit ans et a connu trois directeurs de poste et un directeur par intérim. Il a pu mesurer le cheminement depuis. Il soulève que certaines MRC donnent l'impression de ne pas vouloir se parler. Il répète que le succès réside dans le dialogue. Lorsque cette habitude est créée, tout va mieux. Il constate une volonté ferme de la Sûreté et de ses dirigeants de desservir les villes. Monsieur Boisvert demande à monsieur Falardeau s'il est possible que les présidents de CSP se rencontrent plus souvent pour établir un bon dialogue.

MONSIEUR RÉAL THIBAULT, maire de Saint-Antonin, membre du CSP de la MRC de Rivière-du-Loup

Il ne faut jamais oublier de former les nouveaux élus, pas seulement le maire, mais aussi les conseillers. Tous doivent savoir ce qu'est un CSP et en connaître les orientations, ainsi que les orientations de la Sûreté en ce qui concerne le citoyen. On avait tendance à voir la Sûreté comme une police répressive et non comme un partenaire. Le rôle de la Sûreté est d'aider les citoyens, d'aider les élus et de discuter avec les partenaires. Il faut avoir le réflexe de dire « c'est MA police » et de le répéter dans son milieu.

MONSIEUR LÉONARD CÔTÉ, président du CSP de Lac-Saint-Jean-Est

Monsieur Côté en est à son deuxième forum et a vécu une intégration. Il considère que la transition a été réussie parce que l'on a été en mesure de prendre le meilleur des deux services de police. Il est impératif de se faire confiance et d'être persévérant.

CLÔTURE OFFICIELLE DU 3^E FORUM DES CSP

ALLOCUTION DE MONSIEUR CLAUDE CARIGNAN

MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE, VICE-PRÉFET DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Monsieur Carignan remercie les partenaires : Sûreté du Québec, FQM et UMQ. Il constate la nécessité d'une approche intégrée qui place le citoyen au cœur de la démarche.

Il souligne que les élus font pratiquement du bénévolat au sein du CSP.

La contribution de tous est primordiale, ainsi qu'une connaissance du territoire et de la population. Persistance, écoute, respect, analyse sont des règles de base pour instaurer une vision commune. Il faut favoriser l'usage multiple et diversifié d'outils pour arriver à mettre en place cette vision commune. On doit se rendre à une seconde étape, plus loin que le CSP, vers l'ensemble des élus, l'ensemble des organismes qui œuvrent dans le milieu et dans divers départements des différentes municipalités. Mettre à profit le service des communications pour informer la population des décisions prises. En politique, il y a deux sortes de décisions : celle qui a été prise et celle qui paraît avoir été prise. Il faut gérer les deux, gérer la décision et gérer la perception. Les citoyens doivent être convaincus de la qualité de la décision qui a été prise.

Les CSP sont à la croisée des chemins; les policiers et les élus doivent se doter d'outils communs pour mettre en place des mesures communes et réalisables de production de sécurité et s'assurer que les citoyens perçoivent cette réalisation.

Le discours de la Sûreté en police de proximité est apprécié, et il est temps de passer de la parole aux actes. Il faut faire en sorte que les comités prennent part à l'élaboration de cette vision avec l'ensemble des partenaires.

ALLOCUTION DE MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, maire de Saint-Prime, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et président de la FQM

Ce forum risque de faire époque; il est le reflet d'un virage majeur. On a connu des hauts et des bas, et on semble maintenant se diriger vers un haut qui s'annonce bien.

La FQM travaille depuis le début avec la Sûreté pour trouver des solutions aux irritants soulevés ces dernières années par les municipalités québécoises. Tarification, responsabilités confiées aux élus dans le cadre des CSP; nous avons fait des pas de géant.

Je salue le travail accompli par la Commission permanente sur la sécurité publique et des transports, présidée par monsieur Gilles Plante. Ce travail a conduit à la création du Conseil permanent sur les services policiers au Québec, qui réunit les principaux partenaires de la police – représentants gouvernementaux, municipalités, syndicats, représentants des différents corps policiers du Québec.

Les élus sont les premiers responsables envers les citoyens de la qualité de la couverture policière. Ils doivent utiliser l'outil de concertation par excellence à leur disposition : le CSP. Les citoyens ne sont pas les seuls à demander des comptes aux élus; les médias interpellent d'abord l' élu municipal lorsqu'un événement intervient sur le territoire. L' élu municipal est souvent le premier intervenant politique à être consulté, de là l'importance qu'il soit bien informé des limites ou des grandes orientations des services policiers qui desservent son territoire. La synergie avec le corps de police local est importante.

Un objectif : concilier les besoins de la population dans le respect des capacités réelles offertes par la Sûreté. Pour y arriver, il faut s'assurer que les ressources disponibles sont bien utilisées, et suffisantes en tout temps.

La desserte policière actuelle au Québec a ses avantages et ses limites. Qu'il s'agisse d'une sûreté municipale ou de la Sûreté du Québec, la mission est d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de veiller à la sauvegarde des droits et des libertés, en plus de coopérer avec la communauté dans le respect de celle-ci.

La police de proximité est à bâtir au quotidien, selon les spécificités de chaque région. Adapter le service de police aux besoins du territoire passe par l'écoute et le dialogue.

Je rends hommage à monsieur Normand Proulx pour avoir été à l'écoute relativement aux centres d'appels. Je souhaite que le ministère de la Sécurité publique oublie le projet de réduire les centres. De plus, il est impératif de ramener, d'ici cinq ans, la parité entre les contributions gouvernementales et municipales quant au financement du fonds de service policier de la Sûreté du Québec. À cet égard, le monde municipal attend toujours, pour le 31 décembre prochain, le règlement que le ministre de la Sécurité publique s'est engagé à déposer.

À l'avenir, il faudra éviter les trop longues négociations associées à la convention collective parce que les moyens de pression qui en découlent entravent notre travail.

Le bilan routier est catastrophique, peu importe quelles en sont les causes. La sécurité des citoyens ne devrait plus jamais être prise en otage dans un contexte où la négociation prend le dessus sur l'engagement à rendre des services au citoyen.

Au terme des travaux de ce forum, la FQM croit qu'il est maintenant temps que le gouvernement profite d'une mise à jour de la Loi sur la police pour accorder davantage de responsabilités et de pouvoir d'action aux élus des CSP. Une relation gagnant-gagnant doit être établie entre les élus et la Sûreté, fondée sur la confiance, la complicité et l'engagement des élus locaux. La décentralisation, enjeu partagé, doit amener au plan local une plus grande capacité d'agir, avec les moyens pour y arriver. Le concept de police de proximité est dans le ton des objectifs poursuivis. L'exemple belge est éloquent à ce sujet.

Le partage des responsabilités, des décisions et de l'information ainsi que la reddition de comptes vont nous diriger inéluctablement vers cette cible qui est d'avoir plus de prise sur l'organisation des services policiers sur le plan local. La mise en place du Comité permanent est une expérience positive, sur laquelle il faut bâtir. Pour ce faire, on doit accorder davantage de pouvoir aux CSP, notamment le suivi du PARL et le Plan d'organisation des services policiers (POP). Pourquoi les membres des CSP ne seraient-ils pas invités à adopter les grandes lignes des budgets du poste de la Sûreté de leur territoire?

Il faut maintenant préparer le quatrième forum, d'ici trois ans. Il faudra éviter un bilan rétrospectif, mais plutôt faire un suivi dès maintenant des recommandations issues du présent forum, par exemple par l'assemblée des MRC, en incluant la représentation de la Sûreté du Québec, et en ayant toujours en tête l'obsession du service au citoyen.

ALLOCUTION DE CLÔTURE DE MONSIEUR NORMAND PROULX, directeur général de la Sûreté du Québec

Messieurs Généreux et Carignan,
Madame Lucie Papineau, députée et critique en matière de sécurité publique,
Distingués invités,

Je suis très satisfait de la qualité des échanges et des discussions, tant sur le plan informel que sur le plan formel. Assurer la sécurité des citoyens avec synergie et complicité sera un gage du bon déroulement des prochains forums des CSP.

Je constate que ce forum nous a permis de clarifier les rôles d'un CSP. Nous devons prendre acte des constats soulevés lors de ce forum pour élaborer un plan d'action commun pour renforcer les CSP, afin de mieux répondre aux attentes de part et d'autre, pour consolider nos acquis et aller au-delà de ce que prévoit la Loi; ce forum marque une envolée pour les CSP.

L'engagement personnel des élus est impressionnant. Il s'agit de passion, d'abnégation de soi au service du citoyen. Les directeurs généraux de MRC assurent la pérennité de notre relation avec les CSP. Ils ont un rôle crucial, un rôle de rigueur. Les directeurs de poste et officiers ont gardé le fort pendant la période de négociation. Lors des réunions de CSP, les élus ont toujours dit que les directeurs des services de leur municipalité sont des cadres et qu'ils veulent parler à des cadres. En conséquence, les directeurs de poste ont tous été élevés au rang de cadres et relèvent du commandant du district. Ils sont donc très près de la direction générale. Ce sont tous des professionnels de la sécurité publique.

La passion des élus, la rigueur des directeurs généraux et le professionnalisme des directeurs de poste forment un amalgame qui a toutes les qualités pour réussir. Je suggère trois mots qui devraient guider nos actions : osez, agissez et, surtout, réussissez.

La Sûreté du Québec est plus déterminée que jamais à remplir sa mission. Le nouveau départ des CSP sera la pierre angulaire d'un partenariat réel et fructueux entre la Sûreté et les élus.

On amorce la troisième génération des CSP : la consolidation. Le comité doit devenir un lieu d'échange pour les élus et pour leur région. On doit miser sur la confiance réciproque.

En réponse à l'intervention de monsieur Lévesque, je précise que la vie du *Titanic* n'a duré que quelques heures, alors que la Sûreté du Québec a 136 ans d'histoire!

Nous avons intégré plus de 1 200 policiers municipaux et, de ce nombre, on compte 30 % des patrouilleurs du territoire québécois. Une nouvelle culture a émergé de cette fusion, un mélange Sûreté du Québec et sûretés municipales. Un changement est amorcé, et la recherche de solutions est active.

La planification stratégique de 2007-2012 qui sera mise en place sera davantage tournée vers le service à la clientèle. Pour ce faire, une lecture de l'environnement interne, mais aussi de l'environnement externe, servira de base. On prendra le pouls des élus par le PARL et d'autres outils.

La formation *La Clé pour des municipalités plus sûres* sera dispensée aux directeurs de poste et aux élus dès le printemps 2007.

Le programme Amélioration continue des services de qualité (ACSQ) débutera en janvier 2007 au bureau du directeur général et en même temps dans les postes. Les normes et standards adoptés pour la police de proximité nous permettront de nous assurer que les engagements ayant été pris et les indicateurs de performance aient une pérennité et une collégialité provinciale.

N'oublions pas le principe n° 9 de l'engagement de Robert Peel : ne jamais perdre de vue que le critère de l'efficacité de la police est l'absence de crime et de désordre, et non la manifestation visible de l'action de la police pour parvenir à ce résultat.

Un discours convergent est mis en place entre les directeurs généraux et la police. La trame de fond est tissée pour un partenariat réel, qui ne tient qu'à une chose : le citoyen doit être au

cœur de nos préoccupations. Nous nous engageons à participer au suivi des actes du quatrième forum.

Je remercie le comité organisateur ainsi que les présidents des deux organisations, messieurs Généreux et Perreault. Sincères remerciements à M^e Louis-Paul Allard pour l'animation de ce forum.